

La France, l'islam et la question du Khalifat¹ (Documents inédits)

Jalila Sbaï

Chercheure associée au Collège de France

Institution politico-religieuse fictionnelle de l'islam s'il en est selon les uns, une réalité politico-historique selon les autres, la question du Khalifat a depuis la fin du XVIII^{ème} siècle fortement mobilisée les Européens (savants, intellectuels, hommes politiques, chancelleries, etc.). Dans un univers où la dialectique est encore religieuse, le Khalifat est assimilé à la papauté en chrétienté au point qu'à la suite du traité de Küçük Kaynarca (1774) qui clôt la guerre russo-ottomane de 1768-1774, le sultan ottoman, dans un mouvement simultané, est accrédité du titre d'imâm et de khalife "*imâm al-mu'minîn ve khalîfat al-Muwahhidîn*," imâm des croyants et khalife des unitaires et non pas exclusivement des musulmans. Une double reconnaissance de ses prérogatives qui préserve à la fois son autorité religieuse et politique sur tous les croyants des trois religions monothéistes de son empire (juifs, chrétiens, musulmans) en tant qu'imam et khalife et étend subtilement son autorité spirituelle sur les musulmans hors de son empire, du moins sur ceux des territoires qu'il a perdus et qui sont passés sous contrôle européen: "Le sultan ottoman ne gardait qu'un lien de nature religieuse avec les Tatars."² Car, jusqu'à cette date, les souverains ottomans s'étaient bien gardés de s'attribuer le titre et les prérogatives de khalife dans la mesure où il leur manquait l'une des principales conditions, la condition de la filiation qorayshite. Les crises d'Orient qui se sont succédées et ont principalement porté sur le statut des minorités non-musulmanes au sein de l'empire ottoman, accentuent de manière paradoxale ce pouvoir spirituel du khalife ottoman sur les musulmans des territoires qu'il perd et qui tombent entre les mains des Européens. Il en est ainsi de l'Égypte, de l'Algérie, de la Tunisie entre 1830 et 1882 qui passent entre les mains de l'Angleterre et de la France. Or, à l'instar des musulmans, les puissances européennes, qui ont des ambitions impériales, perçoivent cette institution khalifale comme le modèle le plus abouti de 'monarchie universelle'³ qu'ils souhaitent contrôler pour administrer leur populations musulmanes étant implicitement entendu, dès le début du XIX^{ème} siècle, que la colonisation européenne ne pouvait concerner que les territoires musulmans.

1. Le choix de la graphie "Khalifat" est dictée par la graphie en usage à l'époque dont il est question et par celui des documents reproduits ci-dessous.

2. Gilles Veinstein, "L'Europe et le Grand Turc," in *L'Europe et l'Islam, quinze siècles d'histoire*, Henry Laurens, John Tolan, Gilles Veinstein, Odile Jacob, 2007, 395.

3. J'utilise cette expression faute de mieux. Je reviendrai sur ce concept dans un prochain dossier intitulé "Le Califat miroir de l'opération histoire" coordonné par Henry Laurens et moi-même et qui sera publié prochainement dans un dossier spécial de la revue *Hespéris-Tamuda*.

Dès lors, la constitution des nouveaux empires passait nécessairement par la neutralisation des populations musulmanes qui se mobilisent au nom du *jihad* pour faire face à la conquête européenne, mais qui mieux qu'un khalife sous contrôle pour assurer cette soumission des populations musulmanes? Français et Anglais portent donc un intérêt particulier à l'institution khalifale, ses fondements et aux chefs musulmans susceptibles de remplir la fonction sous leurs autorités, se conformant en cela au savoirs orientalistes sur l'islam et ses institutions notamment, aux théories du khalifat de Mawardi (XI^{ème} siècle) et d'ibn Khaldûn (XIV^{ème} siècle).

La France et l'islam

La France qui sort à peine des guerres révolutionnaires (1789-1802) et des guerres napoléoniennes (1803-1815) dans lesquelles elle était empêtrée, se remémore son échec en Egypte (1798-1801) face à la résistance algérienne en 1830 ne semble pas immédiatement s'intéressée pas à l'institution khalifale. Elle s'intéresse plutôt à ce que Henry Laurens appelle le second orientalisme⁴ qui se développe à partir de 1820 en France et en Europe. À l'inverse du premier orientalisme, c'est-à-dire celui des Lumières et des savants, qui a concerné les humanités, la littérature et les arts en général, ce second orientalisme que j'appelle '*l'orientalisme pratique*' sera essentiellement le fait des fonctionnaires civils et militaires. Il porte sur ce que nous appelons aujourd'hui les sciences sociales, concerne le fonctionnement des sociétés musulmanes et s'intéresse prioritairement à la production juridique, historique et sociale des musulmans dont il traduit les textes. Cet *orientalisme pratique*, fait de l'islam et des musulmans (religion, communauté, culture et civilisation) un objet d'étude et produit un savoir considérable dans tous les domaines, histoire, sociologie, anthropologie, sciences religieuses, linguistiques, etc. Un savoir qui n'en demeure pas moins, un savoir dont le but premier est le soutien à la conquête, le contrôle et la gestion des territoires musulmans conquis. C'est à ce savoir empirique des premiers temps de la conquête que l'État français –encore aujourd'hui– revient inévitablement dès qu'il s'agit de l'islam et des populations musulmanes, en ou hors son sol, tout en soutenant et en finançant une demande de savoir quasi continue depuis cette époque, sans pour autant s'interroger sur ce savoir que l'on a sacré et sacralisé.

Dès lors, le rapport qu'entretient l'État français avec l'islam et les musulmans est la plupart du temps conflictuel, basé exclusivement sur ce savoir empirique lui-même produit à un moment où l'État français s'empare de territoires musulmans et où elle rencontre la résistance des populations musulmanes à cette domination française/chrétienne. Un savoir qui s'est d'abord constitué en contexte de guerre: Ibn Khaldûn, par exemple, est traduit en français, par le baron de Slane, à la suite de la demande en 1840, du ministère de la Guerre. Par la suite en situation de conflits et de tensions permanents dans la mesure où une fois la domination française établie en

4. Henry Laurens, *L'Orient dans tous ces états. Orientales IV* (Paris: Ed. CNRS, 2017).

terre d'islam, l'État français ne cessera d'en faire le responsable de tous les conflits économiques et sociaux. Ce savoir avant tout militaire, sera complété par un savoir administratif, c'est-à-dire celui des contrôleurs civils. Il aura pour conséquence la structuration des rapports entre la France et les musulmans, le plus souvent, en rapports conflictuels, dans la mesure où la France a cherché avant tout à détruire les structures religieuses et culturelles en Algérie.

En effet, on assiste en Algérie dès le début de la domination coloniale, à une double destruction. D'une part, la désintégration de l'identité religieuse islamique et d'autre part la dissociation de l'identité culturelle arabo-musulmane des Algériens. La désintégration de l'identité religieuse, commence dès 1845 par l'isolement du culte musulman des autres cultes et par son abaissement au rang de seconde religion. Ce résultat est obtenu par une double création, d'une part d'une église catholique à Alger, d'autre part de consistoires pour le judaïsme.⁵ Les consistoires verront le jour le 9 novembre 1845, par ordonnance de Louis Philippe, connue sous le nom d'ordonnance royale de Saint-Cloud. Cette ordonnance applique à l'organisation religieuse du judaïsme algérien, l'organisation religieuse du judaïsme français en créant un consistoire central à Alger et deux autres consistoires provinciaux, le consistoire d'Oran et le consistoire de Constantine.

Durant cette période, l'organisation du culte musulman est soumise à une destruction systématique. D'abord par le contrôle de ses finances, c'est-à-dire des biens *habous* (biens de main-morte) appartenant aussi bien à la Régence d'Alger, qu'aux confréries: ces biens sont mis sous la tutelle de fonctionnaires civils par l'arrêté ministériel du 30 avril 1851, concrétisé par une circulaire du gouverneur général le 17 mai 1851.

Ensuite par le contrôle de tout son personnel religieux, afin de soustraire les haut-dignitaires à l'autorité du khalife ottoman qui nommait directement les deux muftis (mélékite et hanefite) représentant les deux rites en cours en Algérie à cette époque, les imams des principales mosquées, le corps des *Ulamas* et les haut-fonctionnaires en charge de l'administration. Enfin, en étendant ce contrôle aux petits fonctionnaires et employés du culte musulmans (les professeurs ou *moudarres*, les petits imams, les *tolba*, etc.).

En 1865, dans le prolongement de l'organisation des cultes en Algérie à l'image de la métropole –organisation du culte catholique, des consistoires protestants et juifs dans le cadre concordataire– Napoléon III propose, dans une lettre à Mac-Mahon datée du 20 juin 1865, la création de consistoires musulmans en Algérie. Mais, le projet devient rapidement, d'une part, un enjeu entre les deux administrations, civile et militaire qui gèrent le territoire algérien et, d'autre part, il rencontre l'hostilité du

5. Il faudra attendre 1937, l'État installe le Diocèse d'Alger, dans le cadre du concordat, en le rattachant à la métropole via l'évêché d'Aix en Provence, gommant ainsi l'aspect missionnaire des premiers ecclésiastiques qui ont accompagné la conquête militaire et on en faisant le premier culte de l'Algérie coloniale.

préfet et des colons qui le conditionnent par l'ingérence financière et la surveillance des musulmans –en désignant leurs représentants–, ce qui n'était pas conforme à ce qui se pratiquait en métropole et à l'esprit de la lettre de Napoléon III.

Ce projet de consistoires musulmans s'inscrivait dans le prolongement du Sénatus consult de Napoléon III du 24 juillet 1865, qui ouvrait la voie à la naturalisation individuelle des juifs et des musulmans et la voie à occuper certains emplois dans l'administration et l'armée. Mais, juifs comme musulmans s'étaient montrés peu intéressés par la naturalisation puisqu'elle impliquait le renoncement à leurs statuts civils et aussi à cause des pesanteurs administratives qui rendaient son obtention extrêmement difficile.

Pour faire barrage au projet de consistoire musulman et isoler les musulmans de leurs concitoyens juifs, le gouverneur d'Algérie, les milieux réformateurs et coloniaux plaident entre 1865 et 1869, la naturalisation collective des juifs algériens afin qu'ils bénéficient des mêmes droits que ceux de leurs coreligionnaires de métropole.

En 1870, dans la foulée de la chute du second empire et l'avènement de la troisième république, plusieurs décrets vont instaurer une nouvelle organisation administrative de l'Algérie, concrétisant de fait une inversion de la logique de gestion des communautés religieuses et ethniques des empires musulmans, c'est-à-dire la logique du statut de *dhimmi* et de musulmans de seconde zone pour les nouveaux convertis à l'islam.

De fait, le projet de consistoires musulmans est rangé aux oubliettes, il est remplacé par une commission de surveillance et d'administration du culte qui met le culte musulman sous une tutelle définitive et applique le décret Crémieux, qui accorde la citoyenneté à titre collectif aux juifs d'Algérie. Un séisme dans l'univers mental des deux communautés, la fin officielle du statut de la *dhimma* pour les juifs fait voler en éclat tous les cadres sociaux et juridiques traditionnels des musulmans d'Algérie qui deviennent des français de seconde zone et de statut inférieur chez eux.

Parallèlement et avant même l'installation des musulmans en métropole, il est question d'installer des lieux de culte pour les musulmans en métropole. Le projet de construction d'une mosquée à Paris est, pour la première fois, clairement énoncé dans les débats de la Société Orientale –Société Littéraire et Scientifique– de mai 1846 en pleine guerre d'Algérie. Le rapport, qu'elle transmet au ministre secrétaire d'État au Culte, le 2 décembre 1846 pose comme préalable, à toute tentative d'assimilation des Algériens musulmans; l'assimilation religieuse par la construction en premier de la mosquée et du cimetière, dont l'exécution ne pouvait rencontrer de problème grâce à: 1- l'article cinq de la charte royale qui protège tous les cultes sans exception; 2- la ferveur avec laquelle est vécue la foi musulmane, son respect pour les autres cultes, la coexistence des musulmans avec tous les autres cultes dans

leurs pays et leur tolérance envers ces cultes. Cette assimilation religieuse semblait nécessaire aux rédacteurs du rapport parce que, sans elle, il ne pouvait y avoir de projet civilisateur visant à long terme l'assimilation des Algériens aux Français. Or, cette proposition vient palier à l'impossibilité de créer un consistoire central pour les musulmans d'Algérie en même temps que celui créé pour les juifs algériens en 1845. Au début de 1847, ce rapport fait l'objet d'une correspondance fournie entre le ministre des Cultes et différents ministères. Mais la capitulation d'Abd el Qader étant alors pratiquement acquise, et les rivalités auxquelles se livrent les militaires et les civils pour le contrôle et la gestion du culte musulman en Algérie mettent un terme au projet qui ne réapparaîtra qu'en 1894 au moment où le Résident général à Tunis est en difficulté avec les Ulamas-réformateurs.

Le statut de protectorat, le maintien du Dey en Tunisie et du Sultan au Maroc, protègent quelque peu les structures et l'organisation religieuses des deux pays dont on essaye de domestiquer l'islam par la pratique d'une politique de surveillance sans profanation et par l'orchestration des jeux de rivalités entre Ulamas et chefs de confréries. Pour autant on peine à supprimer ou mettre hors d'Etat de nuire les deux grandes institutions religieuses (La Zeitûna de Tunis et la Qaraouiyyin de Fès) qui forment à la fois le clergé musulman et les spécialistes du droit musulman. C'est de ces institutions que sortiront les 'islamo-nationalistes,' au début des années trente, inscrits dans la mouvance réformatrice de Mohammed 'Abdou depuis son passage en 1896, en Tunisie et en 1905 au Maroc. Ces Islamo-nationalistes qui prônent l'application des principes d'égalité et de liberté à l'État protecteur et qui s'opposent idéologiquement aux islamistes qui prôneront l'islam politique quelques années plus tard.

En Tunisie, l'État français persécute les *Ulamas* qui mènent la résistance au nom de l'islam contre son installation tout autant que le Dey qui l'a permise: on pratique une politique de limogeage et de disgrâce contre les plus importants d'entre eux, on met sous-contrôle la grande mosquée de la Zeitûna et en s'appuie sur les confréries. Face à l'échec d'une telle politique et surtout face au réveil musulman dont les chancelleries, depuis 1880, soulignent l'effervescence, notamment à la Mecque: "Il y a certainement quelque chose qui se trame, entre les musulmans, sur tout le sol de l'Empire ottoman, comme s'il y avait une date préfixée (le grand marabout⁶ est annoncé pour 1882), ou des combinaisons en l'air et à préciser. (...). Il n'y a pas à douter que ce va et vient de grands personnages musulmans ne soit un indice de quelque combinaison politico-religieuse que les événements en Turquie peuvent provoquer et qui pourra se révéler inopinément,"⁷ et lors des pèlerinages où l'on estime que l'on fait "autant de politique au moins que de religion"; on revient à

6. A entendre au sens du Mahdi.

7. Henri Fournier, ambassadeur de France à Constantinople, dépêche du 15 mars 1880, Correspondance politique-Turquie, vol. 436, MAE, Paris.

une politique des égards, inaugurée par Paul Cambon, mais qui amalgame dans un mélange subtil, surveillance, non profanation des lieux de cultes, réhabilitation d'un certain nombre d'Ulamas, et qui s'intéresse aux institutions religieuses citadines et aux élites modernistes indigènes, c'est-à-dire les réformateurs issus de la Zeitûna, comme Mohammed Al Sanûssi.

Cette élite issue du milieu religieux réformateur est pressentie pour jouer le rôle d'intermédiaire entre les indigènes et l'administration du protectorat, d'autant plus que dès 1896, à l'instar du *Cheikh 'ul-islâm*, certains réformateurs parlent non seulement de la possibilité mais de la nécessité d'un rapprochement islamo-chrétien.

L'idée de l'assimilation et de la civilisation des indigènes, devant passer par l'assimilation de l'identité religieuse, c'est-à-dire l'assimilation de l'organisation de son culte à l'image du culte catholique, conditionnera, conditionne toujours, les rapports entre la France et "ses musulmans." Charles Rouvier, alors Résident Général à Tunis, préoccupé de faire passer sa réforme de l'enseignement religieux en Tunisie et la création de la khaldouniyya à laquelle les *Ulamas* réformateurs participent pleinement puisqu'elle répond et s'inscrit dans le réformisme prôné par Muhammed Abdou, relance le projet d'une simple mosquée à Paris. Un geste qui témoigne de la bienveillance de la France à l'égard de la religion musulmane auprès des Algériens et Tunisiens musulmans. Le ministre des Affaires Etrangères, Hanotaux, soutient le projet. Mais, Charles Dupuy, président du conseil et ministre de l'intérieur, met l'accent sur la question algérienne. En effet, au cours de cette même période, il est aussi question en Algérie non seulement de la réforme de l'enseignement religieux (primaire –madrassa– et supérieur), mais également de la gestion du culte musulman qui ne se passe pas sans heurts avec les Algériens musulmans. La nouvelle provoqua une levée de bouclier dans la presse française, des articles hostiles et xénophobes, parurent régulièrement, à partir du 8 mai 1895, le massacre des Arméniens en Anatolie, l'instabilité politique en Algérie et le bras de fer qui s'engage entre les républicains et les catholiques, à la suite de l'affaire Dreyfus (1894-1906), écartent momentanément le projet de la scène politique française.⁸

La France et La question du Khalifat

Cette politique des égards qui intègre les élites religieuses, les *Ulamas* réformateurs, sera perfectionnée par Lyautey au Maroc, qui choisit le sultan, chef religieux suprême et les *Ulamas* réformateurs marocains, pour gouverner au Maroc. Comme en Tunisie pour la Zeituna, il entreprendra la réforme de l'enseignement religieux au Maroc en réorganisant l'université de la Qaraouiyyin. Le développement de la contestation islamo-nationaliste, c'est-à-dire des réformateurs musulmans dans ces deux pays, dès le début des années trente, date qui correspond à fin de la pacification de l'ensemble des pays d'Afrique, l'État, en particulier le Quai d'Orsay,

8. Il faudra attendre 1916 pour que le projet soit relancé.

va abandonner sa politique des égards, et réhabiliter de nouveau les confréries pour s'appuyer sur elles et combattre les *Ulamas* réformateurs et l'élite moderniste.

Mais le pouvoir en métropole souhaite en finir avec la gestion de l'empire musulman par délégation aux Résidents et aux gouverneurs. Les politiques français pensent qu'il faut centraliser la politique française poursuivie en Afrique du nord à Paris et réclament une politique musulmane.

Préoccupé par la conservation des territoires de la conquête en terre d'islam et par leur administration qui s'avère ardue, la France, ne porte aucune attention au khalifat et au panislamisme avant 1879. Ce n'est qu'en octobre de cette année-là, que l'ambassadeur de France à Constantinople, Henri Fournier, attire pour la première fois, l'attention du ministre des Affaires étrangères sur l'attitude khalifale de la sublime Porte: "Il faut remarquer que le sultan parle maintenant, souvent, comme khalife, cela a sa grande importance,"⁹ et moins d'un an plus tard, alors que la France est préoccupée par la destitution du Khédive égyptien, Ismaïl Pacha, il insiste sur la politique panislamique du Sultan soutenue et encouragée par la Russie: "Il y a une tendance sur laquelle je ne saurai assez insister, c'est celle que suivra désormais la politique turque: regagner en Afrique le terrain qu'elle a perdu, qu'elle perdra en Europe. Ce sera tout le procédé de régénération de sa puissance qu'elle cherchera, et la Russie lui en donnera amicalement le conseil (...) en lui présentant la réalisation de l'idée panislamique comme la voie de ses destinées."¹⁰ Une politique qu'il considère comme dangereuse pour les possessions françaises et européennes en Afrique du Nord: "C'était surtout le commencement d'un plan arabe et un peu panislamiste de reconstitution de puissance musulmane en Afrique; Tripoli et Tunis étaient englobés dans cette chimère. Mais cette chimère n'était pas sans danger pour nos possessions d'Afrique."¹¹ Malgré les mises en garde régulières de son ambassadeur, la France ne commence à s'intéresser à l'institution khalifale et au panislamisme que lorsque, en 1881, ses intérêts en Afrique du nord sont réellement menacés par les affirmations de souveraineté du sultan Abdülhamid sur la Régence de Tunis. Elle choisit de réaffirmer la séparation des pouvoirs temporel et spirituel, ce qui lui permet d'affirmer l'indépendance du bey de Tunis, tout en affirmant l'existence du lien spirituel avec la Sublime Porte à l'instar des Tatars de Crimée en 1774; suit les tentatives du sultan ottoman pour resserrer ses liens avec le sultan marocain ainsi que les différentes démarches entreprises par le sultan ottoman pour l'établissement d'une légation ottomane permanente à Tanger. Ce qui fait conclure, en 1887, au ministre des Affaires étrangères que "(...) de grands efforts seront nécessaires pour venir à bout des répugnances du chérif à resserrer ses relations diplomatiques avec le

9. Henri Fournier, Dépêche n°156, octobre 1879, Série, Correspondance politique-Turquie, vol. 421, pp. 66-67, MAE, Paris.

10. Idem. Dépêche n° 111, 1^{er} juillet 1879, vol. 428, 32-33.

11. Idem. Dépêche n°155, 11 août 1879, vol. 428, 103-4.

Calife ottoman.¹² Il faut attendre 1902 et le dénouement de la crise franco-turque au sujet des Algériens de l'empire ottoman qui a duré de 1855 à 1902, pour que la France commence à s'interroger sur une nouvelle politique face au panislamisme¹³ qui empêche la stabilité de ses territoires musulmans de l'Afrique du nord et de l'Afrique subsaharienne. C'est à ce moment-là que l'intérêt se porte tout naturellement sur le fonctionnement des institutions politiques et religieuses musulmanes et une réflexion s'engage sur la fonction du cheikh al-ṭurūq, ses liens avec le chérif de la Mecque et le rôle capital qu'il pourrait jouer. On se renseigne également sur le chérif de la Mecque, son influence religieuse et son pouvoir, ainsi que sur le sultan marocain, appelé, le chérif du Maroc. La réflexion s'engage même sur la manière dont on pouvait s'associer des personnages aussi prestigieux pour gouverner l'Afrique, exercer une influence en méditerranée et dans le monde musulman.

C'est la perspective de la guerre qui fait émerger, en 1912, ce vieux projet et l'on postule de profiter de la descendance chérifienne du Sultan du Maroc, pour en faire un khalife dont l'autorité religieuse s'étendrait à l'ensemble des musulmans de l'empire. Or, la déclaration de la guerre sainte pour les autorités ottomanes et allemandes, fait craindre aux Français et aux Britanniques un soulèvement des musulmans dans leurs empires respectifs. Les uns comme les autres pensent à nommer un khalife dépendant de leur autorité pour gouverner les musulmans non seulement de l'empire concerné mais d'étendre son influence avec leur aide à l'ensemble du monde musulman, du moins à sa plus grande partie. Le projet d'un khalifat d'Occident est un projet qui ne cherche plus à assimiler le culte musulman au culte catholique. Il est sérieusement étudié entre de 1914 à fin 1915, et, soutenu par Lyautey, Paul Cambon et beaucoup d'autres, mais combattu par Charles Luteaud, gouverneur de l'Algérie et d'autres anticléricaux. Or, ce projet d'un khalifat sous domination pour gérer l'empire, concentre toutes les contradictions françaises dès qu'il s'agit d'islam et de musulmans. Ce sont les anti-cléricaux, de gauche qui s'opposent à l'application de la loi de séparation des Eglises et de l'État de 1905 en pays d'islam et ce sont les fervents catholiques qui défendent l'application de cette loi aux pays musulmans sous domination française. Or, les uns comme les autres s'accordent pour nier aux musulmans une gestion autonome de leur culte qui échapperait à la France et mettrait à mal sa présence en terre d'islam

C'est dans ce contexte particulier, que la France via la Commission interministérielle des affaires musulmanes¹⁴ (CIAM), va solliciter les avis de l'ensemble de ces représentants dans le monde et pas uniquement ceux de son empire ou en poste dans le monde musulman.

12. Série, Correspondance politique-Turquie, 1887, vol. 473.

13. Sur les détails, voir J. Sbaï, *La politique musulmane de la France. Un projet chrétien pour l'islam? (1911-1954)* (Paris: Ed. CNRS, 2018).

14. Sur l'origine de cette institution, voir J. Sbaï, op.cit.

Les rapports qui suivent dans ce dossier, sont une sélection parmi les rapports reçus par la CIAM au cours de l'année 1915, et qui répondent à la question: la France devait-elle provoquer la nomination d'un khalife, dépendant de son autorité, en l'occurrence le sultan du Maroc pour l'opposer le cas échéant au khalife égyptien, hachémite ou encore ottoman? Avait-elle intérêt à la coexistence de plusieurs khalifes?

Les réponses furent très diverses à cette question de la part des politiques et des diplomates. La lecture de ses rapports révèle la dimension chrétienne de la question musulmane en France. En effet, l'État français laïc depuis la loi de séparation des églises et de l'État, n'a jamais souhaité appliquer cette neutralité de l'État en matière religieuse à l'empire musulman sous sa domination. C'est donc de cette position évidente pour tous de l'État français que les réponses sont faites. Mais paradoxalement, le mythe de l'unité du monde musulman intégré par les dirigeants politiques et les diplomates français, a instauré en France durant cette période et encore aujourd'hui par certains égards, à ce que le débat sur la question du khalifat glisse vers un débat théologique identique à celui qu'a connu le monde musulman au X^{ème} et XI^{ème} siècles.

Une fois la correspondance Hussein-Mac Mahon découverte, la France dépêche, en 1916, une double mission militaire et politique auprès du Chérif de la Mecque. On met à la tête de la mission politique, Si kaddour Ben Ghabrit, un fonctionnaire et sujet français, connu pour avoir facilité la pénétration française au Maroc. La mission est un succès avec le projet de la construction d'une mosquée à Paris. La CIAM s'en empare, et les débats sur la nature de ce lieu de culte reprennent. Dans la mesure où dans le monde musulman, les mosquées prestigieuses sont des lieux d'enseignement (Al Azhar, la Zeituna, la Qaraouiyyin) de la religion et de la culture musulmane, on refuse à la mosquée projetée toute prétention à un quelconque enseignement en arabe et on opte pour une appellation neutre, l'Institut musulman de la mosquée de Paris, qui nie à la fois sa fonction purement religieuse et sa fonction de lieu d'enseignement. Ce projet de mosquée à Paris qui verra le jour en 1925, est un projet de substitution au projet du Khalifat.

La question du Khalifat vue par les politiques et diplomates français durant la première guerre mondiale

(Documents inédits)

Remarque liminaire: Les textes qui suivent proviennent tous des archives du ministère des Affaires étrangères à Paris et à Nantes. Les références exactes des fonds et lieux de consultation sont mentionnés pour chacun d'eux. Ces documents sont reproduits ici sans modification aucune, hormis quelques corrections de fautes flagrantes. Les noms des personnes et des lieux sont parfois orthographiés différemment selon les auteurs. Je n'ai pas jugé utile de les corriger à posteriori dans

la mesure où cela donne des indications, oh! combien intéressantes, sur le monde colonial.

La lettre du général Lyautey sur la question du Khalifat du 8 juillet 1915, dont il est question dans certains documents ne pouvait être reproduite ici. Le lecteur pourra la trouver intégralement reproduite dans mon ouvrage, *La politique musulmane de la France, un projet chrétien pour l’islam? 1911-1954*, (Paris: Ed. CNRS, 2018), 249-73.

Dépêche Albert Defrance Ministre de la République française au Caire, à M. Delcassé, Ministre des Affaires Etrangères

Fonds: Maroc, Série: Cabinet Diplomatique, Carton: 624.MAE, Nantes.

Le Caire 3 janvier 1915

Séance de la commission interministérielle des affaires musulmanes-la question du Khalifat...

J’ai pris connaissance avec intérêt du procès-verbal de la séance de la commission interministérielle des Affaires musulmanes du 1er décembre, dont le document était joint à la lettre du Département N°271, et notamment des échanges de vues auxquels a donné lieu la question du Khalifat.

Il y a déjà longtemps qu’en Égypte on envisage l’éventualité où la déchéance du khalife actuel serait rendue nécessaire ou, du moins possible, par l’affaiblissement continu de la puissance et par l’amointrissement constant du prestige de la Sultanat de Constantinople. La reconstitution du Khalifat arabe à son profit était une idée chère à l’ex-khédive Abbas Hilmi: à la réalisation lointaine de son rêve, il a consacré beaucoup de ses facultés d’intrigue et pas mal d’argent. Il doit aujourd’hui regretter surtout l’argent.

Il m’a toujours été impossible de savoir si l’Angleterre s’opposait aux ambitions du khédive ou si elle les avait, au contraire, à certaines époques, encouragées, il est probable qu’elle a laissé agir Abbas Hilmi se réservant, suivant les circonstances et son intérêt, de le soutenir ou de le désavouer en temps opportun.

Depuis l’entrée de la Turquie dans le conflit, la question du Khalifat est redevenue d’actualité en Egypte: il est en effet permis de se demander, même dans le cas où la Turquie continuerait, malgré les déclarations de M. Asquith, à subsister après la guerre, si le Sultan conserverait assez de puissance matérielle et de prestige pour continuer à exercer les fonctions de khalife, le soin que les Égyptiens et les Anglais prennent de n’adopter dans l’organisation du pouvoir et de l’existence du nouveau souverain de l’Égypte que des termes, des titres, des usages purement arabes et strictement orthodoxes au point de vue islamique, semble indiquer l’arrière-pensée de revendiquer un jour en faveur du Sultan d’Égypte le Khalifat. Le descendant de Mehmet Ali ne pourrait cependant pas sans difficulté apporter, au point de vue

religieux, les preuves de ses droits au Khalifat, mais des difficultés de ce genre ont été souvent éludées.

D'autre part l'Angleterre, depuis de longues années, s'est employée à développer son influence dans la péninsule Arabique qu'elle a entamée de divers côtés à la fois, et à aborder prudemment les provinces du Yémen et du Hedjaz. Elle a certainement l'intention de soumettre, sous une forme ou sous une autre, ces régions à son action exclusive, elle aurait ainsi sous sa direction le chérif de La Mecque, lequel, ainsi que l'a fait observer M. Marchand au cours de la séance du 1^{er} décembre de la commission des affaires musulmanes, réunit tous les attributs du Khalifat selon la doctrine orthodoxe. Il serait donc possible que l'Angleterre envisageât comme désirable de substituer, comme khalife, le chérif de La Mecque au Sultan de Constantinople.

La question du Khalifat ne saurait nous laisser indifférents en ce qui concerne nos populations musulmanes de l'Afrique du Nord, nous aurions évidemment intérêt à ce qu'un Khalifat occidental parvint à les détacher du Khalifat d'Orient et à les regrouper dans nos propres possessions; j'ignore si cela est possible, et si ce rôle de khalife d'Occident pourra un jour être assumé par le Sultan du Maroc, indépendant déjà du Khalifat de Stamboul.

Mais en ce qui concerne les Algériens, les Tunisiens, nos musulmans du Centre africain et surtout les musulmans de Syrie sur lesquels nous devons exercer notre influence, en attendant que nous puissions, prochainement peut-être, les appeler nôtres comme leurs coreligionnaires de l'Afrique du Nord et du centre, il me paraît de notre intérêt que le siège du Khalifat, s'il ne doit plus être à Constantinople, soit à la Mecque et non pas au Caire. L'Egypte est trop proche de l'Afrique Française et de la Syrie: entre elle et ce dernier pays surtout les relations ne sont déjà que trop fréquentes et trop intimes: nous ne devons pas désirer qu'un lien nouveau et puissant rattache Alger, Tunis, Beyrouth ou Damas au Caire: la Mecque est loin et le lien est déjà existant qui unit tous les fidèles à la ville sainte: ce lien ne sera jamais brisé pour les musulmans; qu'il subsiste donc, mais qu'il ne soit pas doublé par un autre moins long, mais d'autant plus robuste./. Signé DeFrance.

Dépêche d'Albert DeFrance, Ministre Plénipotentiaire chargé de l'Agence et du Consulat Général de la République Française au Caire, à M. Delcassé, Ministre des Affaires Etrangères

Fonds: Maroc, Série: Cabinet Diplomatique, Carton: 624. MAE. Nantes.

Le Caire, 28 février 1915.

Question du Khalifat

Je remercie V. Exc. d'avoir bien voulu me communiquer le 9 de ce mois, la copie de la correspondance échangée récemment entre le Département et le Ministère des Colonies au sujet de la question du Khalifat.

V. Exc. voudra bien m'excuser de manifester ici le sentiment de profonde satisfaction que j'ai ressenti en trouvant dans la lettre qu'elle a adressée à M. Doumergue, le 9 février l'assurance de complet accord existant avec le gouvernement britannique sur cette délicate et importante question. Maintenir cet accord et "surveiller attentivement des circonstances qui peuvent être prochaines afin d'être prêt à en profiter," ainsi que le dit V. Exc. me paraît en effet être tout ce que nous pouvons et ce que nous devons faire pour le moment.

Pour ajouter, à celui résultant de l'échec de la Fetwa du cheikh ul islam rendue à l'instigation d'une puissance chrétienne, un nouvel exemple du danger qu'entraîne toute immixtion dans le domaine religieux islamique. Je rappellerai que le nouveau Sultan d'Égypte jouissait, alors qu'il n'était que le prince Hussein, de la sympathie de toute la population; depuis son avènement, parce qu'il est monté sur le trône sous les auspices de l'Angleterre et sans l'approbation explicite de l'autorité religieuse, il a perdu, momentanément il faut l'espérer, malgré ses grandes qualités et son dévouement à l'intérêt public, toute sa popularité. Si le Khalifat devait échapper au Sultan de Constantinople, il ne deviendrait vraisemblablement pas l'apanage du Sultan d'Égypte, de par la volonté librement exprimée des musulmans: les intrigues de l'ex-Khédive n'étant plus à craindre, cette éventualité, si l'Angleterre se tient sur la réserve loyale dont elle semble avoir donné l'assurance, ne paraît pas à redouter. Les musulmans, et spécialement les Arabes, seront plutôt portés à se retourner vers les grands chefs religieux de Médine ou de la Mecque: on peut toutefois se demander si les musulmans admettraient que la haute dignité du Khalifat pût être assumée par une personnalité n'exerçant pas un pouvoir politique et militaire important. La conception d'un chef suprême sans pouvoir temporel paraît bien éloignée de la mentalité des croyants. Les événements qui bouleversent le monde en feront peut-être admettre la possibilité. Les conséquences d'un tel événement seraient sans nul doute considérables et, vraisemblablement, aussi néfastes à l'unité de l'islam que favorables au maintien de la tranquillité dans nos possessions musulmanes. L'effondrement ou, tout au moins, l'anéantissement de la puissance et du prestige de l'Empire ottoman ne peut manquer d'avoir une répercussion immense dans le monde musulman et de provoquer dans les esprits une évolution dont l'importance peut être capitale: il nous faut donc répéter et suivre les conseils donnés par V. Exc.: Observer, surveiller attentivement et être prêt à profiter des circonstances./.

Signé: Defrance.

Rapport du Gouverneur général de l'Afrique occidentale Française

Annexe au procès-verbal, Séance 2 avril 1915, CIAM, Série: 2MI 101–Vol. 3, fol. 177-188.

Dakar, le 5 mars 1915

Le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française

À Monsieur le Ministre des Colonies (Afrique Occidentale et Équatoriale)

Dès le début des hostilités et conformément à vos instructions, j'avais pris toutes les dispositions nécessaires pour faire exercer sur nos grands chefs religieux, maures et noirs, une action perpétuelle de discrète mais entière surveillance. Je ne manquerais pas, d'ailleurs, de leur faire donner connaissance des adresses de sympathie: lettres, circulaires, articles de journaux... qui de tous points du monde musulman se sont élevés vers la cause des Alliés. Il m'était enfin facile de faire exercer à Dakar même, par la censure des courriers postaux, un contrôle très précis de toutes les correspondances, de tous les périodiques qui, soit en langue arabe, soit en toute autre langue, arrivent en Afrique Occidentale à l'adresse des chefs musulmans. Ces diverses mesures ont donné les résultats les plus satisfaisants. Les grands cheikhs religieux tenus au courant des principaux événements, qui leur étaient d'ailleurs présentés sous un jour convenable, n'ont cessé de démontrer par leur attitude générale, leurs harangues officielles ou leurs propos privés, un profond et ferme attachement à la cause française. Quant aux infiltrations de l'extérieur, elles se réduisent à néant. La seule trace qu'on ait distinguée d'intrigues allemandes est la saisie d'un petit fascicule de quatre pages portant le titre: (renseignements explosifs sur l'Allemagne et sur la guerre). Il a été expédié de Barcelone comme "*impreso*" (imprimé) timbré à 0,05 centimes et ouvert. Écrit en français, il ne contenait d'ailleurs rien de subversif, et relatait simplement sous un jour favorable à l'Allemagne, mais d'un ton discret sur les événements en cours. Divers ouvrages relatifs à l'histoire moderne notamment un historique de la guerre Turco-italienne par Enver Pacha, ont été annoncés par des correspondances privées. Ils avaient été commandés par des Syriens lettrés, antérieurement à la guerre. Ils seront confisqués dès leur arrivée. J'ai fait également détruire des gravures et des enluminures à bon marché, qui se vendent couramment chez les traitants noirs et qui reproduisent avec indifférence le portrait de Mahmoud Chevket Pacha, ou celui de son assassin Enver Pacha La victoire, des Italiens ou celle des Turcs... Il valait mieux éviter tout commentaire tendancieux, d'autant plus que parmi cette imagerie d'Epinal on trouvait un certain nombre de portraits de la famille impériale Allemande. Il faut ajouter d'ailleurs qu'on n'a jamais trouvé de gravures à tendance anti-française. Les seuls journaux arabes qui parviennent en Afrique Occidentale sont: le "Saâda" de Tanger, "L'Ahoual," "L'Ahrâm" et le "Mokattam" d'Égypte, la "revue" de l'université catholique de Beyrouth, tous des périodiques inféodés à la cause des Alliés. Leur diffusion naturellement a été tolérée, et même encouragée, car ils contribuent à créer parmi les lettrés, et sans intervention officielle de l'Administration, la meilleure ambiance de

sympathie que nous puissions souhaiter. Il est à remarquer d'ailleurs – et ceci est symptomatique de l'excellent état d'esprit général, que sur plusieurs points, des marabouts et chefs indigènes, surpris par l'allure de certains articles, très libres de ton, en apparence, et d'indépendance affectée, ont apporté ces journaux à leur commandant de cercle. Les journaux leur ont naturellement été rendus, ce qui démontrait péremptoirement et la liberté de la presse et notre sérénité confiante dans le succès final. Enfin, j'avais suspendu officiellement cette année le pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islam. La situation troublée de l'Orient et les risques d'arrestation et de captivité de guerre, l'arrêt des services de navigation, la hausse des prix de passage étaient des raisons plus que suffisantes, dans la bouche des administrateurs, pour justifier aux yeux des indigènes désireux de partir, le conseil qu'on leur donnait de s'abstenir provisoirement. Ce nombre de pèlerins est d'ailleurs infime. Tous l'ont compris d'eux-mêmes, puisque aucune demande de pèlerinage n'a été adressée. Cette politique de surveillance discrète me paraît plus que suffisante à l'heure actuelle. Je ne crois pas utile de provoquer un courant extérieur de loyalisme chez nos populations islamisées, pour la simple raison qu'elles ignorent tout de l'Orient et notamment de l'Orient ottoman. Les quelques notabilités noires qui ont fait le voyage de la Mecque ont entendu parler du grand Chérif, sans très bien comprendre d'ailleurs le rôle qu'il joue. Quant au Sultan de Constantinople, il est pour elles inexistant. Dans les pays Maures, c'est le Sultan du Maroc qui paraît être à leurs yeux le khalife orthodoxe; le mouvement des pèlerins qui ont conduit les Ida ou Ali (Tidjania) au tombeau du fondateur de la voie à Fez, y a quelque peu contribué. Mais là encore, il ne faut pas s'exagérer l'importance de cette souveraineté religieuse; et la proclamation de la guerre sainte de Moulay Driss, dans la Haute Mauritanie, en 1906, n'a donné aucun résultat religieux sérieux. On peut donc avancer hardiment que dans les pays Maures comme en pays noirs, il n'y a aucune solidarité politique avec l'Islam politique de l'Orient, et que l'unité des croyances religieuses n'entraîne nullement l'unité de direction spirituelle, et à plus forte raison la reconnaissance d'une suprématie politique. Il n'est pas jusqu'aux relations commerciales qui ne soient complètement nulles avec l'Empire ottoman. La situation est donc fort différente de ce qu'elle peut être dans cette partie de l'Afrique du Nord qui regarde vers l'Orient et qui a été soumise plusieurs siècles au joug des Turcs Barbaresques. La caractéristique de notre Islam africain c'est sa constitution en petites chapelles indépendantes, à base de races, de tribus et de traditions. Dès qu'un groupement peut vivre de sa vie locale, il se détache de la branche mère qui l'a formé, et c'est ce qui explique à la fois le succès considérable des confréries religieuses et de leur émiettement à l'infini. Il n'y a pas de place ici pour un Imam universel, un khalife orthodoxe, ou un souverain politique, pourtant, il est inutile de se défendre contre un épouvantail qu'aucun souffle n'agite. J'ai donc jugé inutile de faire donner des explications à la masse des indigènes satisfaits de leur sort actuel, et parfaitement indifférente à tout le reste. Les chefs de Provinces l'ont fort bien compris. Pour ne citer qu'un cas, l'un d'eux, à la limite du Sénégal et du Soudan, à qui avait été donné

l'ordre par son commandant de cercle de faire des conférences aux indigènes, a répondu qu'il ne jugeait pas utile de chercher à éclairer une population qui ignorait tout des événements actuels et qui au-surplus, n'en avait cure. On ne saurait mieux dire. Les correspondances et concertations que les commandants de cercle et les fonctionnaires politiques de mon Gouvernement Général et des Gouvernements locaux entretiennent régulièrement avec les chefs indigènes et grands marabouts suffiront amplement à éclairer cet élément intelligent et lettré de nos sujets sur l'état de captivité politique de la Turquie, comme sur le loyalisme à toute épreuve du Sultan Chérifien du Maroc, du Bey Tunisien, du Sultan d'Égypte et du Shah Persan. En résumé, donc, avant d'entrer dans le détail, on peut conclure que la situation islamique est excellente à l'heure actuelle. On en a la preuve dans l'élan avec lequel de toutes parts des sommes considérables ont été versées par les chefs politiques comme par les notabilités maraboutiques, lors de la souscription en faveur des blessés et victimes de la guerre. On en a la preuve plus éclatante encore sur le terrain religieux lui-même: dans la plupart des mosquées, les imams font suivre la cérémonie solennelle du vendredi d'une prière spéciale pour le succès des armes françaises. Quelques-uns mêmes, comme El Hadj Malik Si, de Tivaouane, récitent et font réciter cette prière tous les jours. D'autre part les fêtes religieuses qui se sont succédées depuis la déclaration de la guerre: Kori, fête de la rupture du Ramadan (l'Aïd as-Saghir arabe) le 23 août, Tabaski fête du mouton (Aïd el Kabir ou Courban Beïram) le 30 octobre, Achoura, fête de la nouvelle année musulmane et commémoration du salut des dix prophètes le 29 janvier 1914, ont été célébrées avec une discrétion inaccoutumée et vraiment méritoire quand on connaît l'amour du noir pour le tam-tam et la bamboula. Quoiqu'il ait pu leur coûter, ces fêtes ont été comme veillées de deuil. Elles ne sont pas sorties du sanctuaire et toute réjouissance extérieure et publique en a été bannie.

Sénégal

Le Sénégal est de toutes nos colonies noires celle qui a reçu la plus forte empreinte de l'Islam, sauf la nation Séréré et quelques îlots mandingues, Peulh, Dielaz, Floups et Balantes de Casamance, les peuples sénégalais ont adhéré au Mahométisme, sous les réserves d'ailleurs que j'ai exprimées à plusieurs reprises. La religion du prophète se présente ici sous la forme d'un rituel. À peine fait-elle sentir son influence dans les institutions coutumières du droit, ou dans les usages et traditions de la vie sociale et domestique! Au point de vue religieux lui-même, le noir entre dans l'Islam et ne s'y maintient que par un groupement spirituel déterminé et quelques fois même par une affiliation à plusieurs groupements simultanément. C'est pourquoi on assiste ici à cette éclosion de confréries et de voies religieuses, toutes issues du Qaderisme et du Tidjanisme et qui fleurissent sur la terre sénégalaise. Entreprendre l'étude de la société musulmane de cette colonie, c'est passer en revue les diverses "voies" islamiques. Les tidjanias Toucouleurs se sont depuis la mort d'Al Hadj Omar partagé le Fouta-Toro en de multiples rameaux se rattachant tous à de glorieux ancêtres. Quelques-uns mêmes ont émigré vers le sud de la colonie,

notamment vers le Saloum Ouloff, on peut citer les marabouts Hadji Nias, Hadji Biteye et Abdou Kane. L'influence des cheikhs Omaria sur ce peuple Toucouleur, intelligent, travailleur et si exclusiviste, est très grande; mais l'abondance de ces petits groupements religieux, et leurs rivalités de clan font aussi leur faiblesse. Elles rendent impossible pour l'instant leur reconstitution en une vaste confédération politico-religieuse comme celle qui servit d'instrument au grand conquérant El Hadj Omar pour l'établissement de son empire. Les principaux marabouts: Amadou Sek dit Serigue Lamradj à Dagana, jadis déporté au Congo, Baba N'diong, assesseur du tribunal de Podor, Mamadou Lafa à Saldé; Mamadou Diawara à Matam, disciple de Mamadou Lamine, hadji Hassan Tendigore (Bakel) en résidence obligatoire à Kounguel; SaidouMoubou, petit-fils d'el hadj Omar Bogié; Hadj Mortada, fils d'El Hadj Omar à Nioro Sahel, témoignent dans leur attitude d'une correction parfaite. Les populations Toucouleurs et Sarrakilées paraissent d'ailleurs avoir été beaucoup plus préoccupées de la disette du mil qui a sévi sur le fleuve depuis le début de l'hivernage dernier, que par les guerres européennes. On a signalé un peu partout de multiples processions pour demander au ciel la pluie bienfaisante. Il semble que ce fut là la grande occupation des marabouts du fleuve pendant plusieurs mois. Le second groupement Tidjani, celui d'Al Hadj Malik Si, qui comprend tous les Ouoloffs et s'étend de Saint-Louis à la Gambie, fait montre grâce à la sage direction de son chef spirituel, d'un parfait dévouement. Dès les premiers jours de la guerre, Al Hadj Malik a inauguré les prières spéciales dans sa zaouia de Tivaouane. Elles se récitent avec régularité à la suite des exercices de la confrérie. Ce marabout lettré, fort distingué, est presque aveugle. Il jouit d'une grande popularité dans les quatre communes de plein exercice. Il est représenté en Casamance par Chérif Younès, non moins dévoué à notre cause. Les qadria sont principalement représentés par les Mourides d'Amadou Bamba. Ce groupement religieux enferme en une vaste collectivité agricole et commerciale, la plupart des anciens esclaves du Cayor et du Baol et les tièdes ou seigneurs fétichistes des Damels et Tégnes déchus. Il développe son action surtout dans le domaine économique, et contribue très fortement à l'essor agricole de la zone traversée par le Thiès, Kayes Gessas qui n'existait pas il y a cinq ans, compte aujourd'hui trois mille habitants dont deux mille Mourides. Ces préoccupations d'ordre matériel et de labeur acharné, ainsi que leurs grosses fortunes, sont le plus sûr garant du calme et de l'attachement dont font montre le cheikh de l'ordre et ses grands vicaires: Cheikh Anta dans le Baol, Ibra Fils à Thiès, IbraFati dans le Cayor et la masse des Mourides. D'ailleurs, c'est par Cheikh Si Dia que le Sérigne Bamba se rattache au Qadirisme et l'action que nous faisons exercer par Cheikh Si Dia sur ce groupement dérivé du sien nous permet de le tenir complètement en mains. Il ne reste plus à mentionner que la "voie" de Bou Kounta qui vient de mourir le 13 juillet 1914. Ce groupement est en voie de désorganisation aujourd'hui. Quoique la Baraka ait passé officiellement à Bekkai fils aîné du cheikh, chacun des fils du défunt essaie d'attirer à lui une fraction des talibés de son père. Une partie d'ailleurs est passée dans l'armée mouride, sous l'obédience de Mamadou Mostafa, fils aîné d'Amadou Bamba et gendre de Bou Kounta. Les fils et femmes de Bou Kounta

sont surtout occupés à l'heure actuelle à se disputer la grosse succession du défunt. Ce groupement basé sur l'exploitation religieuse des indigènes et particulièrement sur celle des enfants et des jeunes gens, n'a jamais donné d'inquiétude politique. Bou Kounta m'avait demandé, quelques mois avant sa mort, d'assurer la succession spirituelle de son fils. Il est assez rare de voir les autorités religieuses, musulmanes ou autres, avoir recours au bras séculier pour assurer à leurs héritiers l'investiture par la crosse et l'anneau. Une fois n'est pas coutume. C'est ce que j'ai fait pour Bekkai qui est un brave garçon, d'intelligence très ordinaire, sans volonté et qui prélude à sa direction spirituelle par une vie de dissipation dans le harem de son père.

En résumé dans le Sénégal islamisé, comme d'ailleurs dans les provinces restées fidèles à leurs traditions fétichistes, la situation est bonne, et il apparaît que la mévente des arachides et les privations que l'on va être obligé de s'imposer causent beaucoup plus de soucis aux indigènes que les proclamations de Mehmet V et de ses fougues vizirs.

Les pays maures

La situation générale des pays maures n'a jamais été plus satisfaisante que cette année. On n'a même pas à signaler les petits rezzous qui viennent régulièrement, vers la fin de l'hivernage, chercher fortune dans les troupeaux de chameaux des tribus soumises du sud.

Le bénéfice doit en être attribué en premier lieu à la rude conduite que le regretté colonel Mouret par lui-même ou par ses officiers méharistes, a faite depuis trois ans aux dissidents et insoumis du Nord. Il doit en être attribué aussi aux heureuses dispositions d'esprit du commandement politique indigène et de l'autorité maraboutique.

Notre commandement indigène est à l'heure actuelle parfaitement institué en Mauritanie. L'Emir de Trarza: Ahmed Saloum III (Médértra) et son cousin Ahmed Ould Deid, chef du groupement autonome de Hassanes, à Boutilimit, les divers émirs des tribus Brakna et Ida ou Aich; les cheikhs du Tagant, de l'Assaba et du Hodh, l'émir de l'Adrar Ahmed III Ould Aida, tous chefs héréditaires de leurs groupements, admis sans contestation par leurs sujets assouplis, bien en main, donnant chacun avec ses qualités et ses défauts, le maximum de rendement qu'il eut possible d'attendre de chefs maures.

À cette remarquable administration des émirs indigènes, contrôlée par les commandants de cercles militaires, viennent s'ajouter les sages et sympathiques directions des grands marabouts, dont l'influence spirituelle s'étend à travers les pays maures et au Sénégal, en Guinée et au Soudan.

Le plus connu et le plus dévoué est le cheikh Sidia Baba dont la zaouia est à Boutilimit, cheikh Sidia est le chef d'un rameau qadri, dérivé des Kounta. Ses télami des maures qu'on rencontre dans l'Adrar, comme ses talibés noirs, ont toujours fait preuve à l'exemple et sur les ordres de leur maître, d'un loyalisme parfait. Si tous les

marabouts islamiques étaient sur le modèle de cheikh Sidia, le problème du danger islamique ne se poserait pas.

Les fractions maraboutiques des kounta, qadria aussi et grands missionnaires d'Islam, n'ont donné lieu à aucune observation fâcheuse. Originaires des Kounta Bakkaïa à l'Azaouad, ils ont essaimé, à travers le Sahara occidental et on rencontre leurs campements dans le Brakna, l'Awaba, le Tagant et l'Adrar.

Les Ida ou Ali, disséminés aussi en pays Trarza, au Tagant et sur l'Adrar sont toujours très fermés. Ils se rattachent aux zaouias tidjania de Fez et cette origine spirituelle, jointe à leurs prétentions au chérifat, n'est pas étrangère à leur isolement voulu et à leur particularisme de tribu et de vie sociale et religieuse. Il faut se hâter d'ajouter que leur attitude est correcte et déférente et que si l'administration de ces tribus est délicate, il n'y a aucune inquiétude à concevoir.

Reste l'abondante famille religieuse des Tadia originaires du Hodh. On les trouve aujourd'hui des bords de la Ségouia Al Hamra à la Guinée française. Il n'est pas jusqu'au Maroc, qui avec Ma El Ainin, El Hiba, et leurs bandes bleues, n'ait eu à souffrir de leurs ambitions. Les quarante-huit fils et cinquante filles de l'ancêtre Mohamed Fadel ont cru en nombre et en puissance spirituelle.

Il faut distinguer entre eux:

Dans le Hodh, cheikh Hadrami et son neveu Tourad, chefs politiques et religieux de la fraction mère, nous donnent toute satisfaction. M. le Gouverneur du Haut-Sénégal Niger les voyait encore sur la place l'an dernier, et se félicitait de l'heureuse attitude de ces marabouts.

La branche du Trarza est dirigée par Saad Bou, le type du marabout besogneux et quémendeur, peu versé dans les sciences islamiques, mais remarquable dans la gestion de son temporel. Pris entre les Français du Sénégal et son frère Ma El Ainin qui affectait dans le Nord des sentiments accentués de xénophobie, Saad Bou a eu un rôle un peu ingrat. Il faut tout de même lui garder de la reconnaissance pour ces divers services. Ses talibés noirs qu'on rencontre au Sénégal, en Casamance et dans la Guinée, sont en général très corrects. Lorsque l'un d'eux dépasse la mesure, le cheikh est le premier à le désavouer. Saad Bou a le talent des épîtres filandreuses et intéressées. À l'occasion de la guerre, il a tenu à en ajouter une à son répertoire déjà considérable. On peut lui savoir gré au moins de l'intention.

La seule branche des Tadia du Nord, dirigée antérieurement par Ma El Ainin, et aujourd'hui par son fils El Hiba, nous fut franchement hostile jusqu'à cette année et cette hostilité se manifestait tant au Maroc qu'en Mauritanie. Elle paraît s'apaiser aujourd'hui, au moins en ce qui nous concerne. Plusieurs de leurs téléamides sont rentrés isolément depuis 1914 et ont fait leur soumission individuelle. Les fractions regueibats dissidentes, qui constituaient le plus fort de leurs contingents d'hommes bleus, reviennent une par une, ramenant à leur suite des campements Tekna. Trois frères d'Al Hiba même ont entamé des pourparlers d'aman. La Mauritanie paraît

assurée jusqu'à nouvel ordre d'une tranquillité très suffisante.

La situation islamique du Sénégal et des pays maures est donc excellente. La guerre a provoqué par l'initiative involontaire de cheikh Sidia une joute littéraire remarquable. Dès le début des hostilités, cheikh Sidia avait mis sur le chantier un poème de circonstance, dont on attendait avec impatience l'apparition. Dès que je l'ai eu en ma possession, je le fis répandre chez les divers cheikhs maures et noirs: ce fut le signal d'une abondante éclosion de littérature où étaient prodiguées les grâces de la poésie et de la prose arabe. J'ai joint au présent rapport quelques-unes de ces œuvres.

Ces débats académiques sont la meilleure preuve de la tranquillité générale et du bon esprit qui règnent ici. Quand les grands marabouts font assaut des perfections littéraires et que c'est nous qui en constituons l'objet sympathique, on peut estimer que la situation est bonne. Le grand Turc peut agiter le drapeau vert de la guerre sainte, personne ne s'en soucie si tant est qu'on le sache. Le parti des jeunes turbans de Stamboul peut assurer "La majestueuse et triomphante nation allemande qu'elle a conquise à tout jamais le cœur des quatre cents millions de musulmans" nos loyaux sujets d'Afrique occidentale n'opposent à cette fatuité que leur silence fait de fidélité envers la France et de parfaite ignorance à l'égard de ces soi-disant chefs de l'Islam.

Colonies Syriennes et Marocaines

Ce rapport serait incomplet, si je n'y faisais pas mention des colonies Syriennes et Marocaines installées en Afrique Occidentale et adonnées au commerce local. L'état d'esprit de ces colonies est excellent. Dès les premiers jours leurs notables et délégués sont venus se présenter aux autorités civiles et militaires offrant de fournir, le cas échéant, un contingent de soldats, et protestant de leur dévouement à la cause de la France. Leurs quêtes pour les blessés et victimes de la guerre ont atteint un chiffre très élevé, surtout chez les Syriens.

Mon administration n'a pas manqué de tenir compte de cette attitude sympathique et dévouée, qui s'est manifestée tant chez les Libanais maronites que chez les Druzes musulmans; loin d'être considérés comme des sujets ottomans, les Syriens ont toujours bénéficié de la plus grande bienveillance.

Ils l'ont si bien senti qu'ils m'ont fait tenir des adresses de loyalisme; dont vous voudrez bien trouver ci-joint copie des plus intéressantes (Annexes 12, 13 et 14).

Les Syriens et les Marocains sont avant tout des commerçants et leur conduite est en fonction de leur négoce. Or, il est évident que leurs intérêts sont ici. Beaucoup d'entre eux sont mariés sur place, y ont des enfants, y prospèrent, et ne sont plus rattachés à la Mère Patrie que par des souvenirs et quelques voyages à lointains intervalles. On le voit bien dans la correspondance des Syriens qui étaient partis en Orient, au Printemps dernier pour affaires ou en congé, et qui, surpris par la guerre et désolés de ce contre temps qui les retient là-bas cachés dans les montagnes, n'ont plus qu'un souci: fuir la Syrie et se réfugier ici. Entre le régime Turc et le nôtre, leur

choix est fait depuis longtemps et tous attendent ardemment l'annexion de la Syrie, consécration d'une politique de plusieurs siècles, pour jouir de la plénitude des droits et des bienfaits de la paix française./.

Rapport d'Henri Gaillard

Les événements d'Orient et la question du Khalifat, 7 mars 1915.

Annexe au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1915, C.I.A.M. Série: 2MI 101, vol. 3, fol. 238-248.

La guerre européenne est l'éventualité d'une victoire de la Triple Entente pourraient entraîner un changement profond dans la situation du Sultan de Constantinople vis-à-vis de l'Islam. Il est nécessaire d'en prévoir dès à présent les conséquences pour l'orientation de notre politique musulmane dans le Nord de l'Afrique, la Mauritanie et le Soudan.

Les événements actuels ont démontré que le panislamisme n'avait pas la force et surtout la nature qu'on lui avait prêtée dans divers milieux d'Europe. On en discerne aisément les raisons en étudiant l'état de l'islam moderne et de la conscience musulmane.

La conception de l'État musulman, aux premiers siècles de l'islam reposait sur un Khalife, descendant du prophète et détenteur de son autorité, il était le chef de la communauté des croyants, son rôle unique était de maintenir la foi dans sa pureté et d'étendre le domaine de l'islam par la conquête des pays occupés par les infidèles. C'était donc l'État théocratique dans la plus rigoureuse acception du terme.

Les événements historiques portèrent de nombreuses atteintes à cet idéal. L'hérésie chiite sépara la Perse de la communauté musulmane. Les Sultans marocains Almoravides et Almohades se proclamant indépendants du Khalifat d'Orient créèrent un Islam Occidental qui s'étendit longtemps à tout le Moghreb de Tunis au Maroc.

La dynastie des Osmanlis s'empara du Khalifat au mépris de la loi du prophète qui choisit le Khalife parmi les descendants de la tribu du Qoreich.

Aussi les pouvoirs du Sultan Turc ne furent reconnus que là où s'étendait sa puissance militaire. Si à l'heure actuelle il jouit encore d'un certain prestige dans ses anciennes possessions d'Afrique, ce n'est pas tant parce qu'on l'y considère comme Émir el Mouminin que parce qu'il représente encore la plus haute expression de la force matérielle de l'Islam; aussi peut-on remarquer qu'en Algérie, en Tunisie et en Égypte, ce sont les jeunes gens aux tendances les plus modernes qui affectent des sentiments turcophiles; l'idée religieuse joue là un rôle bien moindre que l'esprit d'opposition politique contre la puissance européenne dominante. On sait, d'autre part, la force prise récemment par les tendances séparatistes dans les régions arabes de l'Empire ottoman.

Enfin les temps ont marché, la Turquie moderne avec ses compromissions européennes, les jeunes turcs libres penseurs avec leur simulacre de constitution, ne représentent plus du tout la tradition orthodoxe de l'État musulman, le Souverain constitutionnel est encore un Sultan, mais il ne peut plus être commandeur des croyants selon la loi du prophète.

Tous les musulmans savent à quoi s'en tenir à cet égard et c'est pourquoi la proclamation de la Guerre Sainte dans la forme imaginée par les Jeunes Turcs les a fait sourire comme les font sourire les consultations d'Ulémas que les Gouvernements européens provoquent parfois dans leurs colonies pour faire accepter telle ou telle réforme politique ou économique. De fait, cette proclamation répandue à profusion dans le monde musulman n'a guère impressionné que les orientalistes et les arabisants européens.

En réalité le panislamisme ne pouvait devenir une force redoutable que par son caractère exclusivement religieux et sous la direction de personnages jouissant d'un grand ascendant moral et connaissant assez à fond leur religion pour savoir en exploiter l'intransigeance. Les jeunes turcs incroyants, élevés dans nos universités, n'étaient pas faits pour jouer ce rôle. Ils s'inspirèrent de conceptions européennes mal comprises et voulurent mettre l'idéal religieux d'un État théocratique au service d'une diplomatie ne s'inspirant que de préoccupations matérielles et orientée vers les idées modernes.

Nous pouvons pourtant tirer de leur échec une conclusion que nous formulerions ainsi: les jeunes musulmans élevés dans ces idées modernes et en contact avec les Européens sont facilement séduits par l'idée de grouper les éléments de l'islam pour résister à l'Europe et reconquérir leur indépendance; leurs coreligionnaires, élevés dans la tradition musulmane, se rendent compte que la vieille conception de l'émir el Mouminin (commandeur des croyants) ne peut plus jouer dans les états musulmans modernes, plus ou moins sous la dépendance de l'Europe; mais ils sont attachés au maintien de certains liens traditionnels envers un chef spirituel au nom de qui se fait la prière; ce dernier vestige du Khalifat satisfait leur conscience. Ce sont ces derniers que suit la masse ignorante.

Nous devons donc veiller à ce que les premiers, qui seront nombreux dans quelques années, ne puissent pas utiliser l'ascendant de ce chef pour en faire un élément de résistance. Notre intérêt est donc de favoriser la division de ce pouvoir et de faire exercer dans nos possessions africaines par un souverain dont les intérêts seraient solidaires des nôtres, mais qui posséderait pourtant un ascendant moral suffisant.

Il serait prématuré de prévoir dès à présent dans ses détails le démembrement de l'Empire ottoman. Il semble pourtant qu'une défaite turque aurait pour conséquence de le réduire à ses provinces de l'Asie Mineure, la Syrie et peut-être la Mésopotamie tombant sous un protectorat européen.

Ce serait l'effondrement du prestige du Sultan Osmanli dans l'ensemble de l'Islam, même en admettant que Constantinople plus ou moins internationalisée, reste sous sa suzeraineté nominale. Il ne posséderait plus, en effet, ni la force dans laquelle on peut placer son espoir contre les chrétiens, ni la tradition religieuse que ses origines ne lui permettent pas de représenter, ni l'ascendant moral que les innovations malheureuses des jeunes turcs lui ont déjà fait aliéner.

Cette hypothèse est envisagée dans les milieux musulmans depuis la déposition d'Abdel Hamid et les dernières guerres balkaniques. Les éléments arabes sont unanimes à penser que la proclamation du chérif de la Mecque peut seule apporter une solution normale à ce problème. Il est certain qu'elle serait accueillie avec enthousiasme par les populations d'Arabie, de Syrie et d'Egypte; le prestige des lieux saints, le fait que l'Emir vivrait hors du contact des Européens, sa qualité du descendant du prophète, tout le désigne à leur choix.

Les territoires désertiques du Hedjaz ne tentent pas l'Europe; il serait donc aisé de constituer au chérif un État comprenant un territoire sacré (*Horm*) de la Mecque où la présence des infidèles continuerait à n'être pas tolérée. Ce ne serait plus un Sultan puissant en apparence, tenu à de multiples compromissions par la nécessité de son Gouvernement, mais ce serait le chef religieux par excellence, se consacrant en toute indépendance à la direction spirituelle du monde musulman avec lequel le pèlerinage le met chaque année en contact.

Il paraît certain que les Anglais consentiraient à faire reconnaître en Egypte son autorité spirituelle: le Sultan Hussein pourrait lui être associé dans la prière. Ils savent, en effet, que par ses origines, Hussein ne se trouve pas dans les conditions voulues pour accéder au Khalifat et que son pouvoir religieux serait sans rayonnement hors d'Egypte. Enfin les Anglais avaient prévu depuis plusieurs années le rôle que pourraient jouer les chérifs des lieux saints et l'on sait que leur influence s'est déjà manifestée d'une façon discrète, mais très efficace à la Mecque et à Médine.

Il serait sans doute opportun de chercher à devancer les événements en faisant proclamer le chérif de La Mecque avant l'effondrement de la puissance turque; les musulmans devineraient aisément l'action des puissances de la Triple Entente dans une tentative prématurée. Mais la diplomatie franco-anglaise doit prendre des dispositions pour être prête à agir lorsque l'heure sera venue.

La primauté religieuse de l'Orient musulman serait donc partagée entre le Sultan Osmanli que les populations turques d'Anatolie, fière de leur race et méprisant les arabes n'abandonneront pas, et le chérif de la Mecque dont l'autorité spirituelle s'étendrait sur l'Egypte, l'Arabie, la Syrie et les régions voisines; c'est aussi vers ce dernier que se tourneraient les aspirations des musulmans de l'Inde et de l'Extrême-Orient qui ne sont guère reliés au monde islamique que par le pèlerinage.

Quelle attitude devront adopter alors nos possessions du Nord-ouest africain? La situation de nos colonies peut se résumer ainsi qu'il suit:

La Tunisie admet officiellement la primauté du Sultan de Constantinople; c'est encore en son nom que l'on prie dans les Mosquées. Ce fait n'a pas échappé à l'attention des autorités du protectorat au commencement de la guerre, mais les choses ont été laissées en l'état, afin de ne pas susciter une émotion inutile chez les lettrés musulmans nombreux et influents à Tunis.

En Algérie la prière se fait au nom des quatre premiers Khalifes, formule adoptée lorsqu'il n'y a pas d'Emir el Mouminin reconnu. La population est habituée à ce compromis. Il n'y a d'ailleurs pas en Algérie un milieu indigène vraiment lettré; Médersas dirigées par nos compatriotes n'ont aucune analogie avec les universités d'El Azhar au Caire, Zeitouna à Tunis ou Qaraouiyine à Fès.

Au Maroc les Sultans de Constantinople ont toujours été considérés comme des usurpateurs au point de vue religieux. Le Sultan Chérif du Maroc est Khalife de l'Islam Occidental qui s'étendait autrefois de Tunis à Grenade, et ne comprend plus depuis les conquêtes turques dans l'Afrique du nord, que le Maroc et une partie de la Mauritanie et du Sahara.

Il est évident que la situation ne peut être modifiée pour le Maroc. Le Sultan dont le rôle est surtout religieux n'y consentirait jamais et le peuple ne comprendrait pas. Ce serait d'ailleurs contraire à notre intérêt.

L'idée panislamique a été mal orientée par les Turcs qui en ont dénaturé le caractère; mais elle n'en répond pas moins à un certain idéal des musulmans. Ne peut-on pas redouter que la Mecque devienne un centre d'attraction où cette idée, épurée de tout égoïsme national, sera prise avec d'autant plus de succès qu'elle aura un caractère religieux plus accentué et que le pèlerinage en rendra plus aisé la propagande. Il n'y aurait aucun danger à créer des liens religieux plus directs entre nos musulmans de Tunis et du Sahara et le Chérif de la Mecque si notre influence devait être prédominante auprès de ce dernier. Mais nous ne savons qu'elles seront ses tendances, il ne semble pas, en tout cas, que la France soit appelée à jouer un rôle important dans ses conseils.

Notre intérêt est de laisser l'Islam se morceler, et c'est pourquoi nous devons nous montrer favorables en Orient au chérif de la Mecque mais nous ne devons pas nous prêter à l'extension de son influence vers l'ouest. Ceci nous amène à envisager la reconstitution de l'Islam Occidental sous l'autorité spirituelle du Sultan du Maroc. Cette réforme n'aurait, d'ailleurs, d'intérêt que si elle s'étendait simultanément à l'Algérie et à la Tunisie. En Algérie, il semble que cela dépende surtout de l'Administration. Mais en Tunisie, le but serait beaucoup moins aisé à atteindre qu'on pourrait être tenté de le croire.

Pour la partie éclairée de la population tunisienne le Maroc est un pays arriéré. Les Marocains résidant en Tunisie sont presque tous des chleuh du Sous employés comme portiers. Les classes dirigeantes des deux pays n'ont pas de contact entre elles. Il est certain que, au premier abord, l'idée de la primauté spirituelle du Maroc

(auquel on pourrait associer le Bey, dans la prière) serait très défavorablement accueillie.

D'accord avec le protectorat tunisien, qui devrait naturellement être consulté sur l'opportunité et les chances de succès de la tentative, on pourrait, en premier lieu, créer des relations suivies entre les personnages religieux (Ouléma) des deux pays. La réorganisation actuellement poursuivie de l'Université de Qarouiyine nous en fournit un prétexte. Le fqih Doukali, vizir de la justice, pourrait être envoyé à Tunis pour voir les Ouléma et étudier le fonctionnement de la Zeitouna. Là se bornerait tout d'abord sa mission qui serait d'ailleurs surveillée par le secrétaire général du gouvernement tunisien. Le gouvernement marocain pourrait également accorder à un ou deux savants tunisiens une mission relative à l'organisation du Haut Enseignement Musulman et des Habous. Des relations et des intérêts seraient ainsi établis qui permettraient de créer des liens entre les deux Universités et aussi de faire accepter par les classes dirigeantes tunisiennes la primauté spirituelle du Sultan du Maroc. Sans doute les liens ainsi créés avec l'Algérie et la Tunisie seront d'abord très artificiels, il ne faut pas nous attendre à rencontrer dans le début un grand enthousiasme pour la primauté spirituelle du Sultan Chérif avant qu'elle ne soit consacrée par le temps et par l'habitude. Mais c'est l'avenir surtout que nous devons avoir en vue. Or, la reconstitution de l'Islam Occidental pourra présenter, plus tard, un intérêt puissant non seulement pour les Arabes berbères du nord de l'Afrique, mais pour les populations musulmanes du Sahara, de la Mauritanie et du Sous. Ces populations primitives et mal islamisées, plus malléables par conséquent que leurs coreligionnaires de race blanche, seraient ainsi soustraites, dans la mesure du possible, aux influences qui nous échappent. Elles pourraient aussi recevoir des directives religieuses plus conformes à nos vues politiques./." Signé: Gaillard.

Dépêche de William Merlaud-Ponty au ministre des Affaires étrangères.

Annexe au procès-verbal, Séance 2 avril 1915, CIAM, Série: 2MI 101-Vol. 3, fol. 170-174.

Dakar, le 7 mars 1915

Les quelques craintes d'agitation qu'on avait pu concevoir en octobre dernier, chez les Touaregs ouelleminden provenaient uniquement des prédications de deux ou trois marabouts illuminés, la vigueur de la répression, qui a suivi, a tout remis dans l'ordre. J'ai pu, dès la fin de janvier dernier, supprimer l'état de siège dans la région de Tombouctou. La tranquillité générale des pays soudanais n'a plus été troublée, depuis ce jour, que par des petits incidents plus ou moins bénins, de la vie journalière, qui se produisaient avant la guerre, comme ils se reproduiront après 1915. L'Islam, pas plus que la Chrétienté n'y sont pour rien. Vous voudrez bien trouver ci-jointes cinq lettres et adresses, émanant des communautés ou notabilités musulmanes les plus importantes de la Colonie du Haut-Sénégal-Niger. La première

émane de Taleb Boubakar, le plus âgé et le plus respecté des chefs de Oualata, et qui préside le conseil des chefs de la ville. La deuxième adresse est l'œuvre de Danan ben Ahmed, chef de quartier de Oualata et personnalité très influente. La troisième est une protestation collective de dévouement des notables de Oualata. Vous voudrez bien remarquer, à l'examen des signatures, dont beaucoup sont accompagnées d'une adhésion explicite et motivée, que tout ce qui compte d'influent dans la ville a tenu à y figurer. Le rédacteur en est Sidi Mohammed Ould Othman. Ce personnage, moqaddem de l'ordre des tidjania, occupe de par ses richesses, son savoir et sa piété islamique une situation considérable dans tout le Hodh. Il tient une école dont les cours sont très régulièrement suivis par plus de cinquante élèves, la plupart nourris par lui. Il y distribue un enseignement supérieur, comprenant le droit, la grammaire, la littérature et la théologie. Ses élèves sont originaires, non seulement de la ville de Oualata, mais encore de la plupart des tribus nomades du Hodh. C'est une des deux grosses influences du pays. La quatrième adresse émane des Ahel Taleb Mokhtar, l'autre grosse influence du Hodh. Les chorfa Taleb Mokhtar, vous sont connus: c'est la famille de Ma El Aïnin, d'Al Hiba et de Saad Bou. C'est elle qui sous le nom de Fadelia, confrérie dérivée du qadérisme, a envahi les pays maures jusqu'au Maroc; les pays noirs jusqu'au Sénégal et à la Guinée, et compte plusieurs centaines de mille de télamides, talibés ou partisans. Les deux représentants de cette famille dans le Hodh son berceau, sont: Cheikh Sidi Al Khir et Tourad. Tourad, chef politique de la tribu, jouit d'une influence locale. C'est Cheikh Sidi Al Khir, le grand marabout de la famille, frère de Ma El Aïnin et de Saad Bou, qui a été chargé par les siens de rédiger l'adresse susvisée. Le signataire jouit d'une grosse influence personnelle dans les tribus guerrières et maraboutiques environnantes. Il a été utilisé par Copolani en 1900-1901 dans sa mission au Nord de Tombouctou; et depuis, n'a cessé de nous rendre des services signalés.

La dernière adresse est une manifestation collective des chefs et notables de Tombouctou. Elle est de beaucoup la plus importante.

Tout d'abord les vingt-cinq signataires du document représentent tout ce qui compte par le rang social, le savoir ou la richesse, dans la ville de Tombouctou et parmi les tribus nomades voisines. La rédaction a été confiée à celui qu'ils considèrent à juste titre comme le plus élevé d'entre eux: Al Iman ben Mohammed ben Soyouti, celui-là même qui fit en 1894 le voyage de Tombouctou à Marrakech pour implorer du Sultan du Maroc les secours contre l'occupation française. On peut juger quelle transformation ont subi ses sentiments depuis cette date.

Mais si le rédacteur est pour beaucoup dans la forme du document, qui est écrit dans un arabe fort correct et élégant, le fond en a été discuté spontanément et librement dans une assemblée des notables. Après avoir reconnu tous les bienfaits qu'ils devaient à l'occupation française, ils ont tenu à se mettre en règle avec leur conscience de musulmans pieux et très fermement attachés à leur religion. Ils ont donc déclaré nettement que le Sultan turc de Constantinople ne pouvait prétendre au Khalifat et était à leurs yeux un usurpateur. Les plus savants d'entre eux ont fait

valoir en effet que le seul titre historique des souverains turcs à la direction suprême de l'islam remonte à 1517, lorsqu'après la conquête de l'Égypte, le Sultan Selim acheta ses droits au dernier des Abbassides qui vivait au Caire, entretenu par les Mamelouks dans une captivité dorée.

Les notables de Tombouctou ont trouvé le titre un peu trop mince et s'appuyant sur l'autorité théologique de la tradition, ils ont restitué l'imamat des vrais croyants à la tribu de Qoreïch et parmi les qoreïchites, à la famille du prophète. C'est là une opinion très courante d'ailleurs dans l'Afrique du Nord et même en Orient. Ici, je n'ai absolument rien fait pour la suggérer ou la développer, car, ainsi qu'il a été dit au sein de la Commission interministérielle des Affaires musulmanes, nous n'avons pas à intervenir dans ces questions d'ordre nettement religieux, et nous ne pourrions que causer le plus grand tort à l'Imam pontife que nous voudrions préconiser et imposer.

Après s'être mis ainsi en règle avec leurs scrupules religieux, les signataires de l'adresse n'ont plus hésité à protester de leur fidélité et de leur dévouement à la France.

Cette argumentation théologique politique est bien dans la manière des lettrés de Tombouctou qui ont toujours affecté une indépendance quelque peu frondeuse à l'égard des hiérarchies islamiques.

L'intérêt général de ces diverses manifestations des cheikhs et marabouts maures, sénégalais, ne vous échappera pas. Je ne pense pas que cet intérêt s'étende à l'Afrique du Nord, et encore moins à l'Orient. Nos lettrés surtout nos lettrés noirs, n'y jouissent pas d'une grande considération de science et d'orthodoxie.

J'estime en revanche que la portée de ces diverses déclarations sera considérable en Afrique Occidentale, car toutes ces personnalités sont fort bien connues de tous nos groupements islamisés, et nous avons là, parmi les signataires de ces manifestations de dévouement, tout ce que nos territoires comptent d'intelligent, d'instruit, de saint et de vénéré.

Aussi ai-je décidé de faire réunir toutes ces adresses en une petite brochure, et de la faire répandre dans tous les milieux islamisés du groupe. J'en attends les meilleurs résultats pour la conservation de cette ambiance favorable, comme pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité générale.

Pour conserver à ces textes arabes tout leur poids et toute leur valeur, ils ne seront pas imprimés sur copie, mais je les ferai reproduire par la photographie. J'y joindrai les traductions françaises. Les indigènes ont ici la vénération du caractère écrit, et les textes français, d'ailleurs groupés, qui accompagneront les textes arabes groupés, eux aussi, -ne les déprécient nullement aux yeux de nos lettrés./.

Signé: Ponty.

Télégramme: Gouverneur Général Algérie à Inspecteur général communes mixtes en mission office Algérie, Paris.

Annexe au procès-verbal, Séance du 5 août 1915, CIAM, Série: 2MI 101, vol. 4, fol. 19-29.

Alger, le 4 août 1915; 19h15.

Lecture compte rendu commission affaires musulmanes me paraît comporter observations suivantes: Raisons qui empêchent concevoir question du Khalifat sur bases indiquées successivement par M. Gaillard et par Résident général France Maroc, se rattachent à plusieurs ordres de faits.

1° est étonnement causé par erreurs matérielles qui empêchent de servir de base à étude raisonnée et suivie.

2° est aspect multiple question qui englobe tous nos intérêts islamiques et dont examen ne peut pas prendre pour base seul effort d'une conception locale même celle-ci doit devenir la base action ultérieure.

3° est qu'apparence vouloir instituer un Khalifat est entreprise qui me paraît aussi chimérique que celle vouloir faire un pape. La chimère est évidente si question est abordée par nos moyens administratifs quand il serait indispensable de procéder par culture et ménagement avisé seuls efforts musulmans à l'exclusion absolue toute intervention chrétienne ou bureaucratique.

4° Est-ce qu'il faut à tout prix s'assurer préalable toutes conditions possibles réussite pour projet aussi délicat sous peine éveiller par reprise imprudente et impulsive prenant aspect sacrilège, la plus dangereuse des réactions. Il n'est pas besoin d'en dire plus long pour montrer nécessité donner différentes administrations intéressées point de départ identique, leur éviter erreurs matérielles, écarter divergences de vues inévitables s'affirmant dès origine, enfin convergence indispensable des efforts. M. Gaillard nous affirme qu'il n'y a pas en Algérie milieux indigènes bien lettrés, cette assertion paraît excessive.

S'il est exact qu'à travers âges centres intellectuels de Fez et de Tunis ont exercé une influence prépondérante bien que rarement concordante, il semble injuste traiter avec mépris centres intellectuels persistants et originaux de Tlemcen, Mazouna, Alger et Constantine. Il expose ensuite que conception État musulman au premier siècle Islam reposait sur Khalifat descendant du prophète et détenteur son autorité. Or cette conception est bien celle d'une orthodoxie constituée tardivement vers le dixième siècle hégire, mais elle est loin avoir prévalu dans début et même dans suite histoire musulmane, en particulier dans Afrique du Nord. Les anciens Khalifats berbères des Almoravides et Almohades ont été constitués dans conditions que science contemporaine commence à déterminer et qui paraissent telles que ne peut leur comparer Gouvernement chérifs.

C'est un danger de l'histoire que permettre comparaisons prématurées et inopportunes. Comparaison Almoravides avec Almohades ne peut pas non plus se soutenir: Almoravides se rattachent directement à l'obédience des Abbassides de Bagdad et se rangèrent sous drapeau noir.

Enfin du temps des Turcs conception Khalifat légitime ne reposait plus sur rien. Le mouvement panislamique n'a fait qu'accentuer cette différence. Loin de croire à importance caractère religieux mouvement panislamique n'a pas eu de force en Algérie sinon par caractère politique et retour n'a pas rencontré difficulté que celles qui sont nées de ses doctrines religieuses particulières. Il semble pas très exact non plus dire que Sultan turc ne peut plus être commandeur des croyants même pour les chorfas, il est le danger suprême, le souvenir action particulière Moulay Hafid est des plus suggestifs à cet égard. Récemment proclamation guerre sainte a rencontré auprès gens comme Sénoussi et El Hiba accueil qui peut avoir fait sourire certains lettrés musulmans mais qui a certainement impressionné en même temps qu'orientalistes musulmans et européens tous indigènes qui dans pays-ci s'intéressent à la politique musulmane. Mais si on parle échec complet panislamisme, il nous est difficile partager manière de voir car son activité et son développement depuis la guerre se laissent encore facilement deviner. Cette vue nous est commune avec le distingué représentant de France au Caire et nos autres représentants à étranger. Son image demeure distincte au travers profusions marques soumission, loyalisme et fidélité musulmane conservateurs et ceux qui les suivent. D'autre part, c'est peut-être s'abuser que limiter aux populations Arabie, Syrie et Egypte les fidèles du chérif de la Mecque. Un grand nombre d'indigènes d'Algérie pensent de même et ceci porte à supposer que turcs seraient moins éloigné qu'on parait le croire d'admettre eux aussi pour grande partie à défaut du Khakan suprématie religieuse du chérif de la Mecque comme coreligionnaires sunnites de l'Inde sont déjà disposés à le faire. Mention quatre premiers khalifes dans la khotba mosquées algériennes n'a pas de signification spéciale dans maintes mosquées surtout dans ouest Algérie. La khotba continue à se faire au nom du Sultan du Maroc. Les mosquées de l'Orient algérien se comportent d'autre part comme tunisiennes. Idées associer dans prière Sultan du Maroc et bey de Tunis nous parait difficile à réaliser conception que représente Sultan du Maroc et le fait que caractérise personne bey de Tunis jureront à se trouver ensemble et cette association est de nature, à enlever à la Khotba portée qu'on veut lui donner. Enfin tant que victoire sur turcs n'aura pas été définitive il y aura grave danger à mettre marocains contact avec tunisiens: il pourrait ressortir de ces mariages diplomatiques une union fort mal assortie où le moindre tort de l'administration serait pas de voir son intervention rendue trop apparente et amenant une réconciliation sur son dos. Mais toutes ces erreurs sont faciles à corriger et l'accord sur questions posées au Maroc paraît possible. Il n'est que de remonter aux sources et de prendre leur étude commune point de départ, mais on peut déjà considérer comme erreur capitale la pensée que la reconstitution Islam occidental parait en Algérie dépendre surtout de l'administration.

Gouverneur général n'a pas le pouvoir de faire un pape ni même un khalife. Suggestion fournie par un distingué diplomate qui nous propose élever un Khalifat à Damas et à Constantinople, plutôt qu'à la Mecque paraissent relever de la même critique. Les questions religieuses et politiques qui se rattachent au rétablissement du Khalifat d'Occident ont été traitées également par M. Le commissaire résident général au Maroc. Elles ne paraissent pas se subordonner aussi complètement que le dit son exposé à la question de primauté spirituelle dans l'islam. L'importance que les questions sociales prennent au sein de la religion musulmane et l'effacement de la primauté spirituelle ont empêché souvent et surtout depuis cinq cents ans cette hiérarchie de se maintenir si elle a jamais existé. Au contraire, on ne saurait méconnaître sans parti pris qu'un grand nombre des difficultés rencontrées au Maroc sont dues à l'action panislamique. Depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours l'action turque a souvent entamé les populations marocaines, il est vrai que l'exposé dit, d'autre part, que dans les milieux éclairés du Maroc on est très attentif au développement de la crise turque et il semble qu'il y ait là quelque contradiction – mais sans retenir cette dernière, la correspondance des mouvements politiques marocains et turcs est un phénomène indéniable pour qui a suivi attentivement la politique de ces dernières années. L'exposé dit encore que les dynasties marocaines qui ont connu le Khalifat occidental ont vu leur autorité s'étendre du Maroc à la Tunisie: cette extension ne s'est produite que très rarement et dans des circonstances toutes différentes des circonstances actuelles. Il n'y a aucune analogie à établir entre l'empire Almohade et le gouvernement actuel des chérifs: à six cents ans de distance, la plupart des conditions politiques et religieuses ont beaucoup changé. Toutes les évocations du passé doivent servir à justifier une conception de l'islam analogue à celles du christianisme. Mais il n'y a pas de comparaison profitable à faire, à propos des rapports théoriques d'un pouvoir spirituel avec un pouvoir temporel, entre le christianisme et l'islam. L'un a professé dès son origine la séparation de l'Eglise et de l'État, l'autre absorbe l'État dans l'église. Le pouvoir rend à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, mais le second met César dans la main de Dieu. Aussi vouloir baser sur une prétendue analogie l'établissement d'un Khalifat administratif ne nous conduirait qu'à de cruelles déceptions. L'exposé le reconnaît d'ailleurs en invoquant la difficulté rencontrée par le Sultan d'Egypte pour faire la khotba en son nom. Cette assertion est peut-être excessive, mais on ne saurait tirer de cet exemple dû à des causes spéciales et musulmanes aucune conclusion en faveur d'un Khalifat institué par des chrétiens. Même en supposant avec l'exposé que les musulmans ralliés à ce Khalifat pourront immédiatement se réfugier dans la pratique de la takiyah ou parole à double sens avec restriction mentale et en accordant à cette restriction une importance quelconque, comment ne voit-on pas qu'une pareille duperie ruinerait davantage tout Khalifat imposé ou suggéré par l'administration. Il est vrai qu'on ajoute que cet esprit de duplicité, s'il existe, est trop rare pour présenter un intérêt politique. Il se pourrait, au contraire, que cet état d'esprit fut la règle au point de vue religieux. Au surplus nous ne pouvons ni deviner les régler

les intentions; il doit nous suffire de raisonner sur des faits sans chercher à sonder les cœurs. Aucune action gouvernementale ne peut se fonder sur l'examen des consciences. Faut-il accepter sur quelques avilissements des Algériens pour réussir ce projet ? Pas davantage. Autant il est juste de vanter l'intelligence du Marocain, autant il est injuste de traiter l'indigène algérien d'être amorphe et paresseux. Rien n'est plus contraire aux faits que révèle l'observation la plus superficielle; l'histoire d'un siècle prouve jusqu'à l'évidence que les races algériennes sont pour la très grande majorité, fières, indépendantes, belliqueuses et travailleuses; la valeur des soldats qu'elles fournissent à la France n'est inférieure à celle d'aucun autre indigène de l'Afrique du Nord. Au surplus, rien ne paraît plus regrettable et moins exact que de pareilles imputations subjectives sur les divers éléments d'une race mélangée mais formée en Algérie, en Tunisie et au Maroc d'éléments ethniques semblables. Il est juste de noter la facilité avec laquelle nous avons pu pousser quelques racines dans la société marocaine; il ne l'est pas de comparer le Maroc à l'Algérie en faisant ainsi table rase d'un siècle d'évolution et de lente action de la civilisation franco-algérienne. L'Algérie a facilité notre établissement en Tunisie et elle a été aussi l'instrument de notre pénétration et de notre installation au Maroc.

Toutes ces graves réserves étant faites sur les conceptions qui servent de fondement à l'étude que nous avons critiquée, il ne nous en coûte pas reconnaître urgence qu'il peut y avoir à reprendre étude jadis commencée ici de la question du Khalifat dans Afrique du Nord. Il n'est pas niable que la chute du Khalifat de Constantinople est à prévoir et que son remplacement intéresse au premier chef notre empire de l'Afrique du Nord. Bien mieux avec Commissaire Résident au Maroc nous croyons qu'un danger pourrait menacer notre établissement français si le Chérif de la Mecque venait à se substituer au Sultan remplaçant le prestige militaire par le prestige héréditaire d'un membre de la famille du prophète. Il n'est pas niable que ce nouveau pouvoir porterait atteinte particulière à la puissance des membres cette même famille déjà possesseurs de la souveraineté dans monde musulman et plus spécialement à la puissance chérifienne au Maroc. Il est pas niable que devons-nous préoccuper cette éventualité qui ne dépend pas de nous seuls et qui rencontre en Angleterre et jusqu'à chez nous accueil favorable et nous demander qu'elle pourrait être rapports ultérieurs notre Afrique du Nord avec cette nouvelle puissance. Il est tout à fait juste que l'unité, notre Islam français peut être une garantie contre le pire avenir, l'unité de tout l'Islam sous primauté d'un chef hostile. Il est incontestable que avons intérêt à définir notre politique musulmane, à la fonder sur bases certaines en ne laissant aucune part aux tendances particularistes ni au hasard des improvisations. Les données de politique générale ne doivent pas être négligées. Au lendemain de la guerre, selon toute probabilité, la Russie contera 16 à 20 millions de musulmans, la France 30 à 50 millions, l'Angleterre 60 à 100 millions. Les attaques auxquelles on peut se livrer contre Angleterre et contre sa politique éventuelle, si l'on juge à propos s'engager dans cette voie, ne tireront pas leur valeur principale des considérations scientifiques dont nous avons dû faire une première critique, mais elles pourront trouver une excuse dans la simple comparaison de ces chiffres globaux. Laisserons-

nous se constituer sous l'égide de l'Angleterre, demain toute puissante en Arabie non moins qu'en Egypte et aux Indes, une direction à la fois spirituelle et temporelle de l'Islam? Il est à craindre qu'il ne soit trop tard pour s'y opposer en nous servant du Sultan du Maroc tant que indépendance religieuse ce Sultan que nous nous étions efforcés assurer tout d'abord et qui fut ensuite si fort entamée, n'aura pas été rétablie. Ce serait une besogne vaine: il faut craindre ces matières délicates, les initiatives impatientes. Comme nous le disions plus haut, les fidèles seuls peuvent faire un pape ou un khalife.

Signé: Lutaud.

Lettre de M. Alapetite sur la question du Khalifat. Août 1915

Annexe au procès-verbal, Séance du 16 août 1915, CIAM, Série: 2MI 101, vol. 4, fol. 79-82, MAE, Nantes.

Pour la question du Khalifat, on me fait observer que la Commission des Affaires Musulmanes se réunit le 5 août et que, par conséquent, ce courrier est le dernier par lequel je puisse vous donner mon avis. Je vous le donne donc très sommairement, comme je l'ai donné au général Lyautey. Ici où aucun musulman ne croit que le Sultan doive être vaincu et dépossédé, il serait prématuré d'agiter la question. Je ne vois aucun musulman à qui l'on puisse opportunément faire des ouvertures à ce sujet en Tunisie avant que la fortune des armes ne soit définitivement fixée ou tout au moins avant que les alliés soient entrés à Constantinople. L'appel à la guerre sainte du Sultan en tant que khalife n'a pas eu beaucoup d'effet en Tunisie. Ce qui a créé ici une vive émotion, c'est que nous ayons été amenés à prendre les armes contre les Turcs. Cette émotion est d'autant plus vive que nous avons des alliés qui sont particulièrement antipathiques aux musulmans. C'est le cas des Italiens en Tunisie. Il est assez difficile de discerner comment se partage la vénération de nos indigènes entre Constantinople et la Mecque. Si la Mecque est le vrai centre religieux, celui qui attire les pèlerins et bénéficie des offrandes, Constantinople est la capitale de la seule puissance militaire affranchie du joug des chrétiens. Cette puissance, nos indigènes musulmans la contemplent avec orgueil; sa disparition mettrait fin à bien des rêves et les consternerait. Quand ce sera un fait accompli, ils s'y résigneront et pourront entrer en conversation avec leurs voisins sur les nouvelles formules à adopter. L'autorité religieuse et politique du Sultan du Maroc ne rayonne plus sur la Tunisie. Les Marocains vivent ici comme une caste à part qui ne se mêle pas au reste de la population tunisienne. Les tunisiens n'ont pas eu de scrupules à vaincre pour se battre sous nos drapeaux contre les Marocains même quand ceux-ci paraissaient obéir à un Sultan légitime. Il faudrait donc de grands changements dans l'horizon des Tunisiens pour que ces derniers se détournent de l'Orient et cherchent du côté du Maroc le successeur accrédité du prophète. Il vaut mieux attendre que ces changements se soient accomplis pour délibérer sur les initiatives qu'ils rendront possibles. Il me semble bien que le titre de khalife, s'il n'était pas accompagné d'une

puissance temporelle très apparente, ne transformerait pas sensiblement aux yeux des Tunisiens le genre d'autorité que le chérif de la Mecque tient de ce qu'il est le gardien des Lieux Saints. Ce nouveau khalife serait plus ou moins redoutable suivant l'importance de l'empire et de l'armée auxquels il commanderait. L'expérience de l'appel à la guerre sainte qui a été fait l'hiver dernier montre que les musulmans ne répondent à cet appel que là où les contingences politiques et militaires leur font entrevoir le succès./.

Dépêche du Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française au ministre des Colonies (A.O.F et A.E.F-Affaires musulmanes). N° 837

Annexe au procès-verbal, séance du 16 septembre 1915, CIAM, Série: 2MI 101, vol. 4, fol. 106-107, MAE, Nantes.

Dakar, le 7 août 1915

La Question du Khalifat en A.O.F.

À plusieurs reprises, la question du Khalifat et de l'Imamat a fait l'objet de discussions au sein de la Commission Interministérielle des Affaires Musulmanes. Votre correspondance l'a traité également. Il n'est pas jusqu'à la presse qui parfois ne soulève cette importante question de la primauté spirituelle dans le monde islamique. Au moment où le problème de l'empire ottoman va trouver sa solution et où, quelle que soit cette solution, le khalife turc verra s'effondrer pratiquement sa puissance politique, il m'a paru utile de vous exposer les idées et doctrines de nos sujets d'Afrique Occidentale sur ce point spécial. Il ne serait pas impossible en effet que le Gouvernement fut saisi, dans un temps prochain, par d'autres puissances musulmanes de propositions tendant à l'étude en commun et au règlement de cette question et il est tout à fait opportun, pour que votre documentation soit complète, que la voix de l'Afrique Occidentale ait été entendue. L'Islam dans notre Ouest Africain, n'est pas un: deux groupements, très différents l'un de l'autre, vivent et s'agitent dans notre communauté musulmane: le monde maure, le monde noir. C'est toujours séparément qu'il faut étudier tout problème politique, juridique, social, ou même simplement religieux qui intéresse ces deux collectivités. La question du Khalifat ne fait pas exception à cette règle. Les tribus maures (et touareg) qui nomadisent de l'Atlantique au méridien de Zinder ont toujours vécu dans un parfait état d'anarchie. L'esprit de çoff et de particularisme caractérise, ici comme ailleurs, les berbères qui constituent le fond des populations. On devine sans peine que l'adjonction de l'élément invasionnel arabe, facteur de destruction et de pillage, n'a fait qu'accroître le trouble et le désordre généraux qui dès lors sont devenus l'état normal des pays sahariens.

Aucune autorité ne s'y est jamais fait effectivement sentir. Les quelques expéditions que les Sultans du Maroc ont envoyées à Tombouctou, à la fin du XVI^{ème} siècle et au début du XVIII^{ème} siècle: la mehalla que le grand Moulay Ismail

a conduite lui-même dans l'Adrar et le Tagant, en 1689; les contingents chérifiens qu'un émir aventureux du Trarza, Ali Chandora, est allé chercher auprès du Sultan au commencement du XVIII^{ème} siècle; et plus près de nous les tentatives d'immixtion du Makhzen dans nos affaires de l'Adrar (1906-1909), surtout dues aux instances de Ma el Aïnin, toutes ces manifestations de la puissance marocaine, dis-je, ont été sans portée à l'heure même où elles s'accomplissaient et au surplus sont restées sans lendemain.

Il en est toutefois resté une idée: c'est que le Sultan du Maroc était le chef d'un puissant empire. Sa qualité de Chérif et de suzerain religieux fut connue et révérée dans tous les pays d'extrême sud avec lesquels les Maures entretiennent des relations, (Dra-Tafilelt-Sud oranais) [109] Elle déteignit sur eux. Avec le temps, il leur est apparu que c'était lui, sans doute, qui était le chef spirituel et théorique de la communauté islamique.

D'après les dires de la Courbe et d'André Brune, ces deux éminents français qui vers 1700, commerçaient avec les tribus maures de la rive droite du Sénégal et portaient en même temps sur elles leur attention curieuse, le Père Labat a fait la relation suivante, extrêmement intéressante: "Tous ces Maures reconnaissent le Roy de Maroc et le regardent comme leur chérif; mais leur vénération ne va pas jusqu'à lui payer des tributs, ou à l'appeler leur roy, si ce n'est tout au plus sous bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire autant qu'il convient à leurs intérêts. Quoiqu'il prétende avoir droit d'envoyer droit au paradis ceux qu'il se donne la peine d'égorger, ils sont trop bons ménagers de leur vie, de leurs peines, et de leurs biens pour aller le trouver chez lui, comme font d'autres de ses sujets, et lui porter des présents pour l'engager à les sabrer. Leur soumission pour ce prince ne passe pas les bornes d'une civilité purement politique, et comme ils sont trop éloignés de lui pour en rien craindre de fâcheux, ils vivent tranquillement et dans une grande indépendance au milieu de leurs troupeaux qui sont leurs richesses."¹⁵

À plus de deux siècles d'intervalle, la situation est exactement la même. C'est de la "civilité purement politique" ou si l'on veut, de la vénération religieuse et une certaine considération instinctive que les tribus maures ont pour le lointain Sultan marocain. Je parle des tribus maraboutiques, les plus nombreuses d'ailleurs. Quant aux tribus guerrières d'origine arabe, elles sont franchement mécréantes, ne pratiquent pas, et ont été maintes fois l'objet d'excommunications maraboutiques.

Les relations commerciales et pacifiques, qui tendent à s'établir entre les régions maures et le sud marocain et qui trouveront leur couronnement lors de la jonction des deux pays, entretiennent et développent ces sentiments des Maures à l'égard du Sultan chérifien.

Je crois donc que la situation est tout à fait satisfaisante de ce côté-là, et doit être maintenue telle. Le protectorat français au Maroc, désormais solidement

15. Nouvelle relation de l'Afrique occidentale par le Père Labat. Tome 1-Paris 1728.

implanté nous donne tout contrôle sur les agissements spirituels des Sultans et sur les directives religieuses qu'ils seraient tentés de donner dans leur empire et dont quelques-unes parviendraient, très atténuées, il est vrai, jusqu'aux confins des pays maures. On ne compte guère que deux ou trois tribus, les Ida ou Ali notamment, et parmi eux la fraction de Changueti, qui, soumise à l'obéissance des zaouïas de Fez, pourraient ressentir par cet intermédiaire quelque influence marocaine.

Quant à la vénération religieuse et à la considération politique, sentiments tout platoniques que les Maures peuvent professer pour le chérif, assis sur le trône de Fez, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'ils subsistent. Il est inutile de les développer et de propager dans le Sahara cette suprématie spirituelle du Sultan; mais que certains lettrés y fassent parfois allusion, dans leurs écrits ou dans leurs discours, pour satisfaire un besoin personnel de discipline, ou pour l'utiliser comme preuve d'apologétique, la chose est sans importance. Il suffit de leur répondre, le cas échéant, que cette question regarde les seuls musulmans, et qu'au surplus, le Sultan du Maroc, ami fidèle de la France, est digne de tous les respects.

L'analyse des sentiments du monde noir pour le Khalifat est des plus simples. La plus parfaite ignorance religieuse, jointe à la plus entière indifférence politique, président généralement à la vie islamique des noirs. Constituées en petites chapelles, basées généralement sur l'origine ethnique, et concentrées autour d'un marabout local, ils ont adapté la religion du prophète à leur mentalité et leur besoin. Ils agissent avec elle comme avec les institutions et usages européens qu'ils nous empruntent. Ils pratiquent le Salam comme ils pratiquent le petit-nègre. Leur instruction catéchistique est à peu près nulle. Il ne faut donc pas s'étonner que le grand principe de l'imamat siège suprême de la direction spirituelle de la communauté islamique, ne soit pas parvenu jusqu'à eux. Si les mahdis abondent, ces aventuriers qui promettent le pillage et les femmes, et sont souvent suivis d'autant de fétichistes que de néo-islamisés, en revanche le Khalifat est peu connu, et comme les noirs n'en ont jamais senti la nécessité, ils ne comprennent pas, je parle des plus lettrés, l'utilité de son existence et l'opportunité de cette organisation.

Quant au peuple, il a très vif le besoin de l'association et de l'obéissance à un marabout, mais ce besoin ne satisfait à l'affiliation à un petit groupement local. C'est à peine s'il veut connaître et voir ses "frères" du groupement voisin, relevant pourtant de la même obéissance que lui.

Dans ces pays noirs où toutes les confréries luttent entre elles pour l'accaparement de la clientèle et où les rivalités sont surtout ethniques, on ne voit pas pour l'heure l'unification des regards et des consciences vers un Pôle d'islam, que ce soit le khalife orthodoxe, que ce soit un grand cheikh de confrérie mondiale.

Je ferai toutefois deux remarques spéciales: l'une pour Tombouctou, l'autre pour certains milieux de Fouta Dialon. (Guinée).

Tombouctou, ville lettrée, a toujours fait preuve d'indépendance spirituelle. Ses Ulémas prétendent se suffire à eux-mêmes: et les livres et manuscrits que

leur apportent les caravanes marocaines, les dispensent de recourir aux lumières de l'Orient. D'ailleurs beaucoup d'entre eux ont dans les veines du sang de ces Armas que le Pacha Djouder amenait, il y a trois siècles à la conquête des rives de la boucle. J'attribuerais volontiers à cette double influence marocaine cet esprit de particularisme qui sépare Tombouctou de l'Orient ottoman et égyptien et la porterait plutôt vers les chorfas de Fez, et de la Mecque. C'est ce qui explique que cette ville ait pris si nettement position dans la question du Khalifat.

“... Le Sultan des turcs, nous ne le connaissons pas. Il n'est pas notre chef; c'est un usurpateur. Nos ancêtres non plus n'eurent aucune relation avec lui; ils ne connaissaient que le Sultan du Maroc.

Quant à celui-ci que Dieu le protège, nous savons qu'il aide la France de tous ses moyens. Nous approuvons sa conduite; et comme lui nous avons donné et nous donnerons encore nos enfants pour aller défendre notre bienfaitrice.

Nous sommes fidèles à Dieu, à son Prophète et au Chérif de la Mecque. Celui-ci est notre seul chef légitime selon les témoignages des Hadiths...”

Il est à remarquer d'ailleurs que cette reconnaissance du grand chérif de la Mecque est toute platonique. Le pontife de la ville sainte devait d'autant plus attirer leur attention et leurs hommages que ces lettrés de Tombouctou ne reconnaissaient aucun khalife.

Ma deuxième remarque s'applique à certains groupements religieux du Fouta guinéen, qui paraissent avoir conçu une grande vénération pour le Sultan chérifien du Maroc. Je crois d'ailleurs ces sentiments très superficiels attendu que les relations qui unissent ces groupements aux zaouïas tidjania de Fez et paraissent avoir donné naissance à cet état d'esprit, sont fort distantes. Au demeurant, je ne vois là aucun danger.

De ce rapide exposé des sentiments des noirs islamisés sur le Khalifat, il est facile de tirer une conclusion. Elle est identique à celle précédemment établie pour les Maures. L'ignorance, doublée d'indifférence, du noir pour tout ce qui dépasse le petit cercle où il vit, nous impose une absolue neutralité.

On peut donc se féliciter que, pour l'ensemble de l'Afrique Occidentale, l'opportunité politique concorde si parfaitement avec nos principes de neutralité religieuse.

J'estime qu'il eut été tout à fait dangereux de prendre position dans cette question. Plusieurs lettrés maures chez qui le pèlerinage de la Mecque n'avait développé qu'un grand sentiment de mépris pour les Turcs, ont renié devant moi le khalife de Stamboul. J'ai laissé faire et me suis tu. Ils eussent été les premiers à lui vouer de la piété et de l'estime si les infidèles l'attaquaient dans son domaine religieux. Ils sont comme la femme de Sganarelle, fâchée d'être battue par son mari, mais ne supportant pas que les étrangers viennent se mêler, même dans son intérêt, à son affaire de ménage.

Il serait à mon sens, non moins périlleux, de vouloir sans toucher d'ailleurs au Khalifat de Stamboul, tenter de lui substituer un autre khalife. Toute compagne de ce genre serait vue avec défaveur par les musulmans, éveillerait leur méfiance et nuirait fortement au prestige du nouvel élu. L'alliance des infidèles est toujours compromettante sur ce terrain. J'ai démontré au surplus que nous n'y avons aucun intérêt.

Il me paraît donc qu'il faut s'en tenir rigoureusement au principe que vous exposiez dans votre lettre du 21 décembre dernier. "Il ne semble nullement souhaitable que nous répandions dans nos milieux musulmans la notion précise d'un ralliement autour d'un centre religieux. Nos indigènes de l'Afrique Occidentale ignorent, pour la plus grande partie, la question du Khalifat ou de l'imamat, et nous avons tout avantage à les maintenir dans cette ignorance."

Les sympathies des uns surtout dans les milieux maraboutiques maures, iront au Sultan chérif du Maroc. Les autres, surtout les noirs, ignoreront toujours et n'en seront pas plus malheureux l'imam suprême.

Je m'attache fermement, sur place en ce qui me concerne, à cette ligne de conduite.

Et je tenais à faire part à votre sollicitude éclairée de cette situation spéciale de l'Afrique Occidentale. À notre point de vue, il serait inutile, il serait même dangereux que cédant à des sollicitations étrangères possibles, on prononçât ou fit prononcer tant l'excommunication du khalife de Stamboul que l'intronisation d'un khalife étranger: Sultan d'Egypte ou grand Sultan de la Mecque: des Fetwa de cette espèce n'auraient aucun succès. Je crois même qu'il serait du plus mauvais effet que la question fut agitée dans une conférence publique.

Je suis amené à faire ces remarques, car certaines polémiques, surtout britanniques ont révélé qu'il existe chez nos alliés tout un parti qui souhaiterait voir proclamer la consécration d'un khalife, ami de près ou de loin des Anglais. Le grand chérif de La Mecque, enserré de toutes parts dans des zones d'influences anglaises: Egypte, Inde, Mésopotamie occupée par les hindous, a même été prononcé.

Il est à espérer que ces controverses n'auront aucune suite. En tout cas, je souhaite instamment qu'elle n'en est aucune pour l'Afrique Occidentale française, et que des polémiques du même genre, dans le domaine des intérêts français nous soient épargnés.

Si cependant il n'était pas possible d'éviter que la question du Khalifat fut nettement posée, la France, qui, par le protectorat du Maroc, a sous la main un candidat auquel ses origines chérifiennes, les prétentions anciennes de sa dynastie donnent des chances considérables, la France, dis-je, devrait-elle s'abstenir ou favoriser en sous-main le ralliement à l'imamat du Sultan du Maroc des musulmans de ses possessions africaines? La question à mes yeux mérite un sérieux examen, mais me paraît dépasser de beaucoup la compétence du Gouverneur général de l'Afrique

Occidentale française. La Tunisie, l'Algérie et surtout le Maroc, me semblent avoir voix plus importante au chapitre, sans parler des questions de politique étrangères, qui sont du ressort de notre diplomatie. En tout état de cause, une intervention européenne en pareille matière aura d'autant plus de chance de succès, qu'elle sera moins apparente./.

Signé: Clozel.

Dépêche du Gouverneur général de L'Afrique Occidentale Française au Général Lyautey, Résident de France au Maroc, Rabat. N°165.

Fonds: Maroc, Série: Affaires Chérifiennes, vol. 14, MAE, Nantes.

Dakar, le 19 août 1915

Objet: A.S. du Khalifat.

Le courrier d'aujourd'hui m'apporte le dernier procès-verbal de la Commission interministérielle des Affaires Musulmanes en date du 8 Juillet. J'y lis avec le plus vif intérêt votre dépêche au Département des Affaires Etrangères et la note de Monsieur Gaillard, concernant le Khalifat.

Cette question de la primauté spirituelle islamique avait depuis longtemps attiré mon attention. Les efforts des Anglais pour mettre la main sur le grand chérif de la Mecque ne datent pas d'hier. Les circonstances actuelles les accusent simplement avec plus de relief. Aussi avais-je pris les devants, et dès le 7 août dernier, j'adressais à Monsieur le Ministre des Colonies la lettre ci-jointe, destinée à faire entendre la voix de l'Afrique Occidentale dans la discussion qui va s'engager.

Vous y verrez en substance que des deux éléments qui composent la communauté musulmane de notre Ouest Africain, l'élément maure, de l'Atlantique à Tombouctou, porterait volontiers ses sympathies vers le Sultan Chérifien du Maroc, et que l'élément noir vit à cet égard dans la plus parfaite indifférence.

Sans rien faire pour encourager ou diminuer les sympathies maures vers le grand chérif de Fez, je les vois néanmoins avec une neutralité bienveillante. Je ne cherche pas à les faire aboutir, mais si la marche des événements et le temps les amenaient à cet aboutissement, j'estime que la chose serait sans danger pour nous.

Pour les noirs, la nature spéciale de leurs conceptions islamiques est telle que le problème du Khalifat ne se pose pas.

Vous avez paru ému, de la déclaration de sympathie professée par les lettrés de Tombouctou pour le chérif de la Mecque. Il ne faut voir là que la conclusion d'un débat académique, d'une joute de théologico-juridique; ces sympathies sont toutes platoniques. Il n'a peut-être pas une douzaine d'indigènes de Tombouctou qui aient fait le pèlerinage de La Mecque, tandis que par les Tadjakant et la colonie marocaine de la boucle, les relations entre la colonie et le Dra et e, Sous sont quotidiens. Je suis

donc heureux de constater que dans l'ensemble les grandes lignes de votre politique et de celle de mon Gouvernement Général s'accordent et s'entraident. Mais, il est un point où mon approbation vous est acquise pleine et entière: c'est dans votre déclaration si ferme d'écartier de l'Occident islamique le Grand Chérif de la Mecque. Lier notre politique aux Anglais sur ce point; c'est la subordonner à leurs intérêts, et je crois comme vous que quelle que soit l'issue des événements en cours, la combinaison d'un grand Imam mecquois doit être repoussée sous toutes ses formes. Je saisis avec empressement, mon Général, cette occasion de me rappeler à votre souvenir et de vous envoyer l'assurance de mes biens dévoués sentiments./.

Signé: Clozel.

Dépêche du Consul de France à Bombay à Th. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, Paris.

Annexe au procès-verbal, Séance du 16 septembre 1915, CIAM, Série: 2MI 101, vol. 4, fol. 121-126, MAE, Nantes.

Bombay, le 21 août 1915

Objet: Séance de la Commission des Affaires Musulmanes du 8 juillet 1915.

(Question du Khalifat)

Par lettre N°13 du 23 juillet dernier, le Département a bien voulu me communiquer le procès-verbal de la séance de la commission interministérielle des affaires musulmanes du 8 du même mois, en m'invitant à lui faire connaître les observations que m'aurait suggérées la lecture de ce document. J'ai l'honneur de soumettre au Département les réflexions suivantes sur la question du Khalifat. Elles ne seront qu'une humble contribution, apportée par ma pratique de ce pays, aux vues lumineuses et aux arguments péremptoire du Général Lyautey, aux remarques perspicaces de M. De Peretti que notre Résident Général n'a eu garde de négliger, à l'exposé si compétent de M. Gaillard. Encore dois-je réserver l'opinion de notre Consulat Général à Calcutta, plus autorisé et mieux placé pour juger, en cette affaire, du point de vue Indien. Il est, en effet, hors de doute que si les Anglais veulent donner le Khalifat au Chérif de la Mecque, notre intérêt, si nous ne préférons nous dresser en défenseurs du statu quo religieux, et dont investir le Sultan du Maroc. Mais le veulent-ils? C'est une question sur laquelle le gouvernement britannique ne prendra parti que sur l'avis du Gouvernement de l'Inde, et celui-ci ne se pressera certainement pas de conseiller le renversement du khalife de Constantinople s'il est possible d'éviter un bouleversement dont il ne doit guère se soucier de calculer les conséquences sur ses soixante-deux millions de musulmans. S'il est vrai que l'on ait parlé quelques fois ici de proclamer khalife le Sultan d'Égypte, puis le chérif de La Mecque, et que l'on ait rappelé que le Khalifat a été enlevé aux Arabes par les Turcs, cela n'a été qu'en écho aux discussions du Caire et de Londres, et le Gouvernement du Vice-roi s'est bien gardé d'encourager ces spéculations. Il est bon de se souvenir

à ce propos de ce que je signalais en son temps: quand il fallut publier la déclaration de guerre à la Turquie, le Gouvernement de l'Inde s'entoura de grandes précautions. Il eut soin de publier la veille une longue énumération des torts que s'était créé le Gouvernement ottoman, la Turquie, mais sans jamais parler du Sultan. Et pour qu'il ne pût y avoir aucun malentendu de la part de très loyaux sujets musulmans de sa majesté sur l'attitude du gouvernement de sa majesté; le communiqué concernant la garantie des lieux saints inséré au journal officiel, spécifiait que, "dans cette guerre, aucune question d'un caractère religieux n'était impliquée." Sur ce point, je ne crois pas qu'il faille douter de la bonne foi anglaise. L'anglais comme chacun le sait n'est ni imaginaire, –et par conséquent n'a pas notre don des brillantes conceptions, ni innovateur– et par conséquent n'a pas notre hardiesse subversive. Depuis la révolte des cipayes, il pousse le respect des scrupules religieux de ses sujets de l'Inde jusqu'à la superstition, jusqu'à la puérité. Sera-t-il moins timide, quand il s'agit, non plus de quelque pratique ridicule ou nuisible, mais du chef religieux de l'Islam. Non. Toute la tradition politique du Gouvernement de l'Inde depuis près de trois quarts de siècle répond non. Il ne touchera au khalife que si un intérêt capital, palpable, pressant, l'y oblige. Cet intérêt, je le cherche, et je ne le trouve pas. Mettant de côté le Sultan d'Egypte, puisqu'il est "brûlé," et passant au chérif de la Mecque. L'expédition des Turcs contre Aden eu-t-elle été possible sans le concours au moins de sa sympathie? Un point d'interrogation semble permis, et alors on se demande comment les Anglais iraient confier le Khalifat à un ami aussi suspect. Et même en négligeant cet événement sur lequel les renseignements font défaut, je ne vois pas pour ma part l'avantage qu'auraient les Anglais à rapprocher de l'Inde le siège du Khalifat, et, par suite, du pèlerinage annuel de la Mecque à le mettre en contact intime avec leurs musulmans. Il faudrait pour cela qu'ils fussent singulièrement sûrs de pouvoir jouer du chérif de la Mecque comme d'un instrument, et il ne semble pas, qu'ils doivent avoir, en définitive, beaucoup plus de prise que nous-mêmes, surtout lorsque nous serons établis en Syrie, sur ce personnage religieux. Toute tentative trop hardie, serait à la fois une atteinte à l'indépendance du khalife et ce qui serait beaucoup plus grave, une souillure aux Lieux Saints. Actuellement le commandeur des croyants et beaucoup une abstraction pour les musulmans de l'Inde. Ils regardent vers Constantinople comme chaque soir, ils se tournent vers la Mecque sans rien voir devant eux. Confondez le khalife et le chérif en un même personnage qu'ils iront visiter chaque année et vous leur donnez un chef à portée de leur parler et de véritablement de leur commander. D'autre part et ceci peut s'oublier en Europe, mais non pas aux Indes, les Anglais ont ici sur leur frontière un voisin qui ne leur permet pas de le supprimer de leurs préoccupations. L'Émir d'Afghanistan, et maintes reprises j'y ai fait allusion dans mes communications depuis que ce poste m'a été confié, l'Émir d'Afghanistan aime à dire que le vrai commandeur des croyants, c'est lui, lui le seul souverain musulman qui soit resté à l'abri des ingérences chrétiennes. Quelle attitude prendra-t-il si les Anglais veulent changer au profit d'un autre l'ordre de choses existant. C'est un voisin si inquiétant que dès le début des événements actuels le Vice-Roi lui a demandé s'il garderait la neutralité. Il la garde, pendant que

le long de sa frontière, les tribus s'agitent et ont déjà nécessité une répression armée qui a comporté un combat des plus sanglants pour les forces britanniques envoyées contre leurs milliers de guerriers, sans compter d'autres rencontres.

Ce sont ces diverses remarques qui me détournent de croire à un projet arrêté de la part de nos alliés en faveur de la substitution du chérif de la Mecque au khalife de Constantinople. Mais il est évident que nous n'avons pas à aller au-devant d'une pareille conception. Loin de faciliter par notre empressement la réalisation d'une telle idée, il va sans dire que nous devons la combattre et qu'une excellente riposte serait de leur opposer le Sultan du Maroc. Mais, tout en nous préparant secrètement à cette éventualité afin de ne pas être pris au dépourvu, il me semble que nous irions à l'encontre de nos intérêts si par un mouvement précipité nous afférions le flanc aux manœuvres britanniques. À mon sens nous n'allons certainement pas augmenter notre prestige aux yeux de nos musulmans en consentant à aller aux Dardanelles sous les ordres de l'Angleterre. Il ne faudrait pas qu'un jour elle puisse leur dire: "la France qui n'a pas pu ou su, ou osé, mener l'attaque contre la Jeune Turquie n'a pas hésité à porter ses coups contre votre chef religieux; l'Angleterre la toute puissante, la première entre les alliés, qu'elle a dirigé et sauvé, l'Angleterre, ayant tenu le commandeur des croyants à sa merci, a respecté en lui vos croyances. Voilà ce qu'il ne faut pas qu'on puisse dire à nos sujets. Et voilà pourquoi le statu quo religieux, me paraît la ligne de la meilleure politique à suivre. Ce n'est que dans le cas où l'Angleterre y toucherait que nous devrions à défaut de nous donner le mérite de le défendre, opposer notre khalife au sien./.

Signet: Barret.

Lettre du ministre des Affaires étrangères adressée à Si Kaddour Ben Ghabrit, le 1er septembre 1916, et qui définit, le caractère et le but de sa mission auprès du chérif de la Mecque.

Série: Guerre 1914-1918, Sous-série: Affaires Musulmanes, vol. 1685, MAE, Paris.

Paris, le 1^{er} septembre 1916

Si Abd El Kader Ben Ghabrit, Directeur du Protocole de Sa Majeste Le Sultan du Maroc, Premier delegue de la mission envoyee par le Gouvernement de la Republique aupres de Sa Hautesse Le Cherif de La Mecque.

Instructions.

“La mission à la tête de laquelle vous êtes placé, sous la haute direction du colonel Brémond a pour mandat principal d'entrer en relation avec le chérif de la Mecque, au nom du gouvernement français. Elle est chargée en outre de régler certaines questions intéressant plus particulièrement nos sujets et protégés musulmans.

Les présentes instructions ont pour objet de préciser le caractère et le but de cette mission, vos rapports avec les autres délégués d'une part, et avec le Colonel Brémond d'autre part, enfin le langage que vous aurez à tenir à la Mecque./.

La mission n'a aucun caractère religieux. Vous êtes chargé, au nom du président de la république, et non point au nom des souverains que nous protégeons, d'entrer en relations avec le chérif de la Mecque, considéré non pas comme un personnage religieux, mais comme le chef politique des tribus arabes qui se sont insurgées contre les Turcs et d'un nouveau groupement en voie de formation. A aucun moment le gouvernement français n'a eu l'intention de favoriser l'établissement d'un Khalifat arabe, dans la pensée de l'opposer au Khalifat turc. L'émir Hussein n'a point d'ailleurs jusqu'ici pris le titre de Khalife. Le ferait-il entre temps, que rien ne serait changé à notre politique de complet désintéressement. Vous aurez seulement dans ce cas à prendre des précautions spéciales, sans toutefois blesser le Chérif, pour éviter tout ce qui pourrait être interprété comme une reconnaissance d'un nouveau Khalife, comme un acte d'obédience religieuse.

Afin de prévenir tout malentendu sur le caractère de la mission, vous aurez soin de définir à vos collègues l'attitude adoptée par le gouvernement français à propos de la question du Khalifat. Il estime que ses principes, comme ses intérêts lui commandent d'y rester étranger. Il considère les affaires d'obédience religieuse comme étant du domaine exclusif de la conscience et entend laisser à ce sujet à ses ressortissants une liberté intégrale. C'est en vertu de cette tolérance qu'en pleine guerre entre la France et la Turquie, ses protégés tunisiens continuent à faire figurer dans la Khotba le nom du Sultan de Constantinople.

Je vous invite à veiller à ce qu'il ne soit donné aucune interprétation erronée de la présence à vos côtés de délégués marocains et tunisiens.

Le délégué du Sultan du Maroc est chargé d'exprimer au Chérif les compliments d'un souverain musulman descendant comme lui du prophète, conformément d'ailleurs à des traditions anciennes. Suivant les mêmes usages traditionnels, le délégué de Moulay Youssef a mandat d'étudier la constitution d'un Habous personnel du Sultan, dans des conditions analogues aux fondations de ses ancêtres.

Quant au délégué tunisien, son rôle est identique. Il accomplit, au nom de son souverain, une démarche de courtoisie, non un acte d'obédience, et s'il était chargé, lui aussi, d'étudier dans quelles conditions pourrait être créé un Habous personnel du Bey, il ne ferait que se conformer à des précédents qui n'ont jamais impliqué la reconnaissance d'une primauté quelconque en faveur du gardien des Lieux-Saints.

Le fait que la mission est composée exclusivement de musulmans ne lui donne aucun caractère religieux. Il résulte seulement de l'impossibilité où s'est trouvé le gouvernement de la république des délégués qui ne fussent pas musulmans, l'accès des villes saintes étant interdit aux chrétiens. Il est en outre préférable que des musulmans de l'Afrique française soient appelés à régler des questions qui intéressent avant tout leurs coreligionnaires.

A défaut de motif religieux, la mission se justifie pleinement par des raisons de politique générale et de politique musulmane.

D'une part, la France a grand intérêt à encourager un mouvement susceptible d'immobiliser des forces turques. Si l'insurrection actuelle gagnait toutes les tribus arabes, elle constituerait une puissante diversion en faveur des alliés.

D'autre part, si nous n'avons pris aucune initiative dans la préparation du mouvement arabe, nous serions cependant atteints dans notre prestige par son échec; à tort ou à raison nos indigènes ont solidarisé notre cause avec celle du chérif. Nous avons donc tout avantage à l'appuyer.

Enfin la France, grande puissance musulmane puisqu'elle est souveraine ou suzeraine de millions de musulmans, ne saurait négliger d'entreprendre des relations amicales avec un personnage qui, par son origine et en sa qualité de gardien des villes saintes, exerce toujours une certaine influence sur ses coreligionnaires, ne serait-ce qu'à l'occasion du pèlerinage.

La délégation à la tête de laquelle vous vous trouvez placé se compose, en dehors de vous, de six personnages choisis parmi lesquels les notables de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc et de l'Afrique occidentale française. Le Gouvernement de la République a tenu à ce que chacune de ses possessions musulmanes fût représentée. Il a en outre adjoint à la Mission un groupe d'officiers français musulmans.

Pour le Maroc, le Général Lyautey a fait choix de Si Ahmed Skiridj, aïem de Fez; le Gouverneur général de l'Algérie a désigné l'agha du Djebel Nador, Sehraoui, et Moustapha Cherchali, professeur de droit musulman et de théologie à la Médersah d'Alger; le Résident général à Tunis a envoyé Si Chedly Okby, caïd de la banlieue de Tunis et Larbi Cheikh, notable tunisien; le Gouverneur général de l'Afrique occidentale française enfin, Si Abdou Kane, ancien caïd supérieur. (...).

Vous profiterez de votre premier séjour en Egypte pour vous présenter à M. DeFrance (...). Si le ministre de France vous met en rapport avec des fonctionnaires Britanniques, vous vous efforcerez de gagner leur confiance, en leur déclarant notamment que avez l'ordre de n'agir qu'en plein accord avec eux, que la France ne poursuit auprès du chérif de la Mecque aucun dessein caché et que en vous envoyant auprès de ce haut personnage, le gouvernement de la république entend d'abord faire acte d'allié en favorisant le succès d'une entreprise dont il n'a point eu l'initiative, et ensuite veiller aux intérêts spéciaux de ses ressortissants musulmans, notamment en ce qui concerne la question du pèlerinage.

Si l'on faisait allusion devant vous de la question du Khalifat arabe, vous indiqueriez très nettement que les affaires d'obédience religieuse ne sont considérées par le gouvernement français que comme étant du domaine exclusif de la conscience et qu'il est bien résolu à s'en tenir absolument à l'écart (...).

Une fois parvenu à la Mecque, vous obtiendrez une audience de sa Hautesse pour lui remettre solennellement la lettre de M. le président de la république (...),

vous lui marquerez que le gouvernement français a appris avec une particulière satisfaction que, revendiquant les droits de ses ancêtres à l'indépendance; elle avait secoué le joug des jeunes turcs, oppresseurs de sa race et persécuteurs de ses coreligionnaires. Vous félicitez ainsi le chérif d'avoir vengé les crimes commis par le comité 'Union et Progrès' contre la descendance et la mémoire vénérée d'Abd El Kader. Vous ajouterez que les populations musulmanes, qui prospèrent sous la protection puissante de la France, n'ont pas moins approuvé le mouvement libérateur dont sa Hautesse a pris l'initiative, car elles y voient la plus solide garantie de l'affranchissement des lieux Saints de toute influence étrangère, vous ajouterez d'ailleurs qu'un pèlerinage composé d'un grand nombre de notables de ses possessions françaises est en route pour la Mecque, attestant ainsi, d'une part, du respect du gouvernement français pour les traditions de ses sujets et de ses protégés auxquels il a tenu à faciliter l'accomplissement de leurs devoirs coraniques et, d'autre part, de la confiance éprouvée par les musulmans dans le rétablissement de l'ordre et de la sécurité en Arabie, grâce aux armes victorieuses de l'Emir. Vous terminerez en disant que vous comprenez tout l'honneur qui vous est fait d'être, en la circonstance, le porte-parole de M. le président de la république, qui, par déférence pour les sentiments des musulmans de l'Afrique française, n'a voulu être présenté dans les villes saintes que par des Musulmans (...).

Vous jugerez d'après vos premières entrevues avec le chérif, s'il y a lieu de lui faire part de notre intention d'instituer à la Mecque d'abord et à Médine ensuite, suivant les termes de la loi récemment votée par le parlement français, des hôtelleries ayant le caractère de maisons de refuge destinées en principe à recevoir que des pèlerins malades ou fatigués originaire de nos possessions de l'Afrique du nord (...)/.

Dépêche du Consul de France à Zanzibar à Th. Delcassé Ministre des Affaires Étrangères à Paris. Consulat de France à Zanzibar Direction des affaires politiques et commerciales. N° 31.

Annexe au procès-verbal, Séance du 11 novembre 1915, CIAM, Série: 2MI 101, vol. 4, fol. 232-239, MAE, Nantes.

Zanzibar, le 28 septembre 1915

Objet: Commission des Affaires Musulmanes

Naturalisation des indigènes. Question du Khalifat.

Par dépêche en date du 23 juillet 1915 N° 6, Votre Excellence a bien voulu me consulter sur les questions qui ont été traitées à la Commission interministérielle des affaires musulmanes dans sa séance du 8 du même mois. Je l'en remercie sincèrement et me permettrai de ne retenir que deux de ces questions: celle de la naturalisation des indigènes et celle du Califat.

Pour la première, qui sort un peu de ma compétence, je donnerai tout de suite raison à M. Alapetite. Quel que soit en effet le haut prix que nous reconnaissons à la qualité de citoyen français, il est hors de doute qu'un musulman n'en a que faire s'il doit, pour l'acquérir, renoncer aux prescriptions juridiques du Coran qui, pour lui, ont valeur de dogme. Il faut donc arriver à concilier l'une et les autres. Peut-être en octroyant la qualité de citoyen français dans sa plénitude, donne-t-on trop: elle contient des droits dont les indigènes se passeraient volontiers.

Un arabe d'Algérie ne tient guère, j'imagine, à pouvoir voter ou être élu dans un collège électoral de France. Peut-être même ne tient-il pas à avoir des représentants au Parlement ayant part aux débats dans les questions intéressant la seule métropole. Ce qu'il voudrait sans doute, s'est être, chez lui, le maître de ses affaires, jouir de larges libertés locales, être l'égal du français (qui aura toujours la supériorité de fournir les Agents du Pouvoir Central). C'est là l'essentiel, et c'est peut-être ce que l'on ne voudrait pas donner, et à la place de quoi on préférerait décerner les pleins droits usuels de citoyens français à un nombre plus ou moins grand de privilégiés par persuasion; cela manquerait le but.

Craint-on de morceler l'unité de notre statut civique? Il faut pourtant s'y résoudre si l'on veut trouver le moyen de satisfaire nos musulmans et par la même occasion ceux du monde entier qui s'intéressent à leur sort. C'est un des plus grands griefs que j'ai entendu formuler dans les milieux de l'Islam que les français, fameux théoriciens de la liberté et de l'égalité, les refusaient à leurs sujets arabes. Demain, le même problème se posera pour les populations de l'Alsace et de la Lorraine reconquises et des territoires adventices.

Quant à la question du califat, il me semble que tout le monde, du côté français, est déjà d'accord sur un certain nombre de points:

1°- Le califat Osmanli va s'effondrer. Déjà l'Islam, hors des territoires turcs (et même au-dedans) est resté sourd à ses appels.

2°- Le monde musulman, de lui-même, ou travaillé par des influences étrangères, va chercher à le remplacer.

3°- C'est notre intérêt que l'Islam se morcèle.

4°- Nous devons éviter de paraître y mettre le doigt.

5°- Nous gardons le califat marocain, ou plutôt il se garde tout seul.

Les divergences d'opinion apparaissent dans les programmes que chacun voudrait tracer à l'Islam.

Il faut étendre, dit le Général Lyautey, l'autorité du Sultan du Maroc sur le Sahara, l'Algérie et la Tunisie. Gardons celle du Sultan turc sur la Syrie et combattons celle du chérif de la Mecque sans reculer devant la tâche de faire tomber le pèlerinage en désuétude.

M. Gaillard se montre favorable au califat de l'Emir de La Mecque pour l'Orient et il demeure sceptique sur la possibilité d'étendre celui du Sultan du Maroc sur l'Algérie et la Tunisie. L'idée du Statu quo dans ces deux pays ne lui déplairait probablement pas.

M. Paléologue, plus en contact avec les Turcs (ou plutôt les Tartares de Russie, qui sont plus Turcs que les Turcs) garde ses préférences pour un Sultan Osmanli transféré à Damas.

Que devons-nous faire? Telle est la question qui se pose et voici, selon moi, la réponse:

Ne toucher à rien provisoirement. C'est d'ailleurs ce que l'on fait. Je vois que l'on a continué en Tunisie la prière au nom de Mohamed Réchad. Ici, on procède de même, sauf que le Cadi a modifié sa formule (ci-jointe en Annexe sous sa forme ancienne et sa forme nouvelle). Je ne comprends pas très bien l'essai que les Anglais ont fait en Égypte et qui ont fourni à M. DeFrance matière à sa lettre du 21 mars. A-t-on substitué le nom du Sultan Hussein à celui de Mohammed Réda? Alors, où sont les projets sur l'Emir de la Mecque?

Notre rôle est d'abord d'observer soigneusement les événements qui vont se passer et de démêler les tendances et les propagandes.

Si les Turcs ont l'heureuse idée d'aller installer un calife à Damas, nous devons en effet nous en réjouir et en laisser largement la nouvelle se répandre, sans toutefois donner notre adhésion. Cela permettra au Monde Musulman d'accueillir avec moins d'émoi la nouvelle, qui le touchera plus que tout, de la chute de Constantinople entre les mains des infidèles. Beaucoup de doigté sera nécessaire dans cette occurrence.

Plus tard, nous verrons venir. Un calife ne se proclamera pas tout seul dans les territoires où nous sommes les maîtres. Si on veut le proclamer en dehors de nous, à notre insu, nous nous y poserons résolument et avec facilité. À moins d'une propagande bien faite et bien dissimulée à notre vigilance, il ne saurait y avoir d'accord sur la désignation d'un calife dans les diverses sociétés musulmanes: elles sont trop anarchiques pour cela. Si on nous demande notre concours, avec l'agrément d'un candidat, alors nous poserons des conditions, même si le candidat présenté est celui de nos vœux, et nous prendrons nos mesures. Cela nous donnera une tout autre attitude que celle qui consisterait à avoir quelqu'un prêt et à vouloir le faire adopter. Voit-on les musulmans nous disant, comme nous les montre le Général Lyautey: "vous laissez les Anglais vous imposer leur calife. Soutenez le vôtre." Si cette ironie est possible, elle est instructive.

Quant à l'intérêt que nous aurions à agréer tel personnage plutôt que tel autre, il est assez difficile de le préciser maintenant. Mais il y a quelques notes à prendre.

L'Émir de la Mecque ne doit pas être écarté a priori. Il n'est pas plus dangereux en Orient que le Sultan du Maroc en Occident. Le Général Lyautey ne voit pas

d'empêchement dirimant à l'extension des pouvoirs de ce dernier sur toute l'Afrique du Nord-Ouest.

Il réunira donc sous l'influence d'un homme d'immenses pays contigus peuplés de races guerrières, ayant même rite (malékite) parlant des dialectes à peine différents les uns des autres, vivant avec les mêmes mœurs, sans mélange avec des populations hétérogènes. Le Général compte évidemment sur notre force, morale autant que matérielle, et il n'a sans doute pas tort. Cependant, il appréhende fort d'un principicule perdu au fond de l'Arabie, nommé, on ne sait par qui ni comment (ceux qui posent d'ores et déjà la candidature de l'Émir de la Mecque n'ont pas songé à cela) vivant misérablement dans un pays sans ressources entouré de royaumes hétérodoxes et les plus hostiles comme ceux des Wahabites, des Mascatais, des Yéminites, etc...

Une fausse assimilation du califat avec le Sacerdoce et du calife avec le Pontife suprême du Catholicisme (de laquelle le Général déduit d'autres erreurs) lui montre dans la personne du futur Calife Mecquois une puissance spirituelle dégagée des intérêts politiques, (manœuvrée cependant par l'Angleterre) jouissant d'une haute autorité morale et obligeant les autorités morales des États musulmans à lutter contre le "clergé" national. Que la réalité possible est loin de cette vision ! Il est seulement regrettable, pour le dire en passant, que cette crainte ait amené notre Résident Général au Maroc à préconiser l'affaiblissement des liens qui rattachent par le Pèlerinage nos populations maghrébines aux Lieux Saints du Hedjaz.

Ce pèlerinage –j'ai déjà eu l'occasion de l'écrire au Département en voyant les pèlerins d'Égypte, de Russie et des Indes venir prendre le train à Caïfa– qu'il faudrait organiser, faciliter chez nous, et qui nous paierait en influence non seulement en Syrie, mais encore à Médine et à la Mecque, et aussi en beaux profits pour notre commerce et notre navigation!

Dans l'éventualité de la création d'un Calife mecquois, nous pouvons, tout aussi bien au Maroc, compter sur notre force et sur notre politique pour maintenir le bon ordre. Quelle est la base d'opérations des Anglais au Hedjaz? C'est l'Égypte. Nous nous serions mieux placés en Syrie. Nous tiendrons la porte et la clef (le chemin de fer). Donnerons-nous d'un côté un beau brevet de maladresse aux Anglais et de l'autre craignons-nous si fort leur rivalité dans les conseils d'un Emir de la Mecque? Nos amis n'ont acquis une telle prépondérance à la Mecque que parce que nous en étions volontairement absents.

Enfin, il y a une considération qui domine toute la question: l'importance d'un Calife est bien moins grande qu'on ne le croit. Le titre est presque inusité. On dit en Turquie: le Sultan; au Maroc, on dit: émir el Mouminin (prince des croyants). Ces deux appellations sont celles-là mêmes que prenaient soit les Sultans de Bagdad et du Caire, véritables Maires du Palais détenteurs de toute l'autorité tandis que le Calife se contentait, selon la locution proverbiale arabe "de la Khotba" et de la "Sikka" (la

prière pour lui et son nom sur les monnaies), soit les Omeyyades d'Espagne qui, tout en refusant de reconnaître la légitimité des Abbassides, ne voulaient pas se proclamer Califes. Le Calife n'a aucune compétence religieuse et vain serait l'espoir de lui faire contrebalancer l'influence des confréries. La prière pour lui, c'est tout son apanage, avec un titre analogue à ceux que le Protocole accorde aux divers souverains. Abd El Hamid en avait, il est vrai, relevé le prestige par sa magnificence: argent, grades, décorations, flatteries de toutes sortes avaient dû être prodiguées par lui pour attirer les hommages du monde musulman et masquer les pertes de territoires qui se suivaient. Les Jeunes Turcs voulurent ramasser le Califat et en orner la couronne de leur créature. Mais il manquait l'essentiel et l'effet manqua. Pratiquement, il n'y a plus de Califat. Ce qui la remplacera pourra en garder le nom. Ce n'en sera que l'ombre. L'ombre d'une ombre, propre tout au plus à flatter la vanité – à moins qu'elle ne remplisse l'escarcelle – de quelque Sultan du Maroc ou de quelque Emir de la Mecque.”

Signé: Guy.

Rapport de Si Kaddour Ben Ghabrit à la suite de la mission qui lui a été confiée auprès du chérif de la Mecque.

Série: Guerre 1914-1918, sous-série, Affaires musulmanes.

Paris, le 2 décembre 1916

A son excellence Monsieur Briand, Président du Conseil,

Ministre des Affaires Etrangères.

J'ai l'honneur de rendre compte à votre excellence de la mission qu'elle a bien voulu me confier auprès du grand chérif de la Mecque et des informations politiques que j'ai recueillies dans le Hedjaz au cours de cette mission.

Pour la clarté des faits et des enseignements qui s'en dégagent, je résume d'abord les événements qui ont marqué le voyage de la délégation de Marseille à la Mecque.

Je rapporte ensuite les déclarations du grand chérif et de son fils Abdallah sur la situation actuelle en Arabie, ainsi que les informations générales qui m'ont été données au Caire et à la Mecque par les personnages réunis à l'occasion du pèlerinage.

Je consigne enfin les impressions personnelles que j'emporte de mon voyage en Orient, notamment en ce qui concerne les intérêts de la France et les nécessités de sa politique tant au point de vue de la guerre qu'à l'égard de l'islam.

I. les événements qui ont marqué le voyage de la mission

La mission française envoyée à la Mecque pour saluer le grand chérif se composait:

Pour l'Algérie, de l'Agha Sahraoui et Si Mustapha Cherchali, professeur honoraire à la médersah d'Alger et cadî de Draâ el Mizèn;

Pour la Tunisie, de Si Chadly Okby, caïd de la banlieue de Tunis et de Si Larbi ben Ech Cheikh, notable de la Régence;

Pour le Maroc, de Si Ahmed Skiridj, nadir des Habous à Fes-Djedid;

Pour l'Afrique occidentale, du cadî supérieur Abdou Kane.

Avant d'aborder l'exposé de ma mission, je tiens à signaler, à votre excellence, l'attitude et l'esprit excellents de tous les délégués, qui individuellement et collectivement, ont produit partout où ils sont passés la meilleure impression. J'ajoute que la collaboration la plus précieuse m'a été assurée en particulier par l'Agha Sahraoui, Si Mustapha Cherchali et Si Ali Malek, qui remplissait les fonctions de secrétaire. La mission comprenait, en outre, un groupe militaire formé d'officiers français musulmans sous le commandement du lieutenant-colonel Cadi; je ne puis que rendre hommage au concours que j'ai trouvé auprès de ces officiers qui ont fait grand honneur à l'armée française.

L'ensemble de la mission politique et militaire était placé sous la haute direction du colonel Bémond.

Parti de Marseille le 6 septembre sur le paquebot "lotus," nous débarquons le 13 à Alexandrie, où le colonel Brémond, accompagné des membres de la mission militaire, qui nous avait précédé en Egypte, et du personnel du consulat de France, est venu nous chercher à bord. Dès mon arrivée à Alexandrie, je me suis présenté au ministre de la république en Egypte à qui j'ai remis une copie des instructions de votre excellence. M. Defrance m'a mis en rapport avec le commissaire général du gouvernement britannique et son entourage.

Cette prise de contact m'a été particulièrement utile. Elle m'a donné le moyen d'aller au-devant de certains malentendus et j'ai pu fournir aux représentants britanniques, notamment à Sir Harry Mac Mahon, au colonel Wilson, au général Clayton, de complètes et franches explications sur le but de ma mission; je me suis ainsi prémuni contre toute interprétation défiante.

Après m'être rendu au Caire avec M. Defrance pour le règlement de questions financières, j'ai rejoint à Ismaïlia le colonel Brémond et les membres de la mission musulmane, qui, restés à Alexandrie, avaient gagné de leur côté Ismaïlia à bord du croiseur "d'Estrées." Nous sommes arrivés le 18 septembre à Djeddah où le représentant du chérif, une délégation de la Mecque dirigée par le muphti malékite et les autorités de Djeddah vinrent à bord nous souhaiter la bienvenue.

Débarqué le 19, une réception des plus sympathiques nous attendait. Le grand chérif avait fait préparer une maison à notre intention et un grand banquet nous fut offert par la municipalité de la ville.

Dès mon arrivée, le chérif de la Mecque m'a fait appeler au téléphone et m'a manifesté la plus amicale impatience de me voir.

Les impressions que j'emportais du Caire et celles que j'ai recueillies à Djeddah sur la situation du Hedjaz n'étaient pas très favorables; nous éprouvions même quelques inquiétudes sur le sort du pèlerinage de l'Afrique du nord qui était en route. Arriverait-il sans incidents au terme de son voyage? Au Caire, dans certains milieux musulmans, on paraissait en douter. C'est que, le pèlerinage turc dirigé par un nouveau chérif de la Mecque, désigné par Constantinople, ayant quitté Médine, s'efforçait de son côté d'atteindre la ville Sainte, précédé d'une force régulière ottomane de 12.000 hommes environ, munie de gros canons. Dans l'incertitude des événements, j'avais d'accord avec le colonel Brémond, recommandé d'arrêter à leur arrivée à Suez les pèlerins de l'Afrique du nord, jusqu'à ce que des informations positives nous permettent de les acheminer sans danger sur Djeddah et la Mecque.

Nous ne voulions pas en effet, donner aux sujets musulmans français le spectacle d'une lutte entre Turcs et Arabes où nos amis et alliés eussent le dessous. Nos pèlerins pouvaient en outre risquer leur vie dans l'aventure. Mais au lendemain même de notre arrivée à Djeddah nous parvint l'heureuse nouvelle de la prise de Taïf, qui capitulait avec 2400 hommes et 9 canons; cet événement eut aussitôt un grand retentissement; il rendit courage aux arabes et par là, quelques semaines de répit et de sécurité. Le colonel Brémond et moi, nous fûmes d'accord pour décider que dans ces conditions, nos pèlerins devaient poursuivre leur voyage au Hedjaz.

La mission a quitté Djeddah le 23 septembre au complet accompagnée du lieutenant-colonel Cadi et de ses adjoints. Conformément à nos sentiments, et suivant la faculté qui nous avait été laissée, à cet égard, par nos instructions, nous avons fait la route en pèlerins. Je voyais en effet, au point de vue musulman, les plus grands avantages à ce que la mission française, se trouvant dans la zone des villes saintes, pendant la période actuelle, donnât, par sa participation aux cérémonies religieuses, une preuve de la sympathie du gouvernement français pour l'islam et des facilités que la France réserve à ses sujets musulmans pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Notre voyage s'est poursuivi jusqu'à la Mecque sans incident et nous avons constaté la sécurité qui règne aujourd'hui dans la zone qui, traditionnellement, était infestée de pillards. Après une halte à Hadda, où nous attendait un cousin du grand chérif, Si Abdallah ben Mohammed, nous faisons le 25 septembre notre entrée dans la cité sacrée.

Sous une grande tente dressée à l'entrée de la ville étaient réunis les cadis, muphtis, chérifs et notables qui nous firent un accueil enthousiaste. Des discours de bienvenue nous furent adressés, pleins de vœux pour le succès de la France et de ses alliés (Voir annexe 1).

C'est au milieu du concours de la population presque entière de la Mecque que nous avons gagné directement la Kaâba, d'où, plus tard, nous nous sommes rendus à la maison que le grand chérif avait fait préparer pour la mission. Dans l'après-midi du même jour, j'ai eu avec S.A. Hussein une première conversation de caractère officieux. Dès le premier abord, je fus frappé par l'amabilité et la confiance de son accueil.

Le grand chérif de la Mecque, Sid El Hussein ben Ali ben Aoun, qui paraît âgé de soixante-cinq ans, remplit sa charge depuis l'an 1327 de l'hégire (1909); il a succédé au chérif Abdallah ben Mohammed ben Aoun, décédé à Constantinople, sans avoir occupé son poste; le chérif a habité Constantinople pendant vingt-sept ans; s'il ne semble pas avoir d'hostilité à l'égard de l'ancien régime turc, dont il parle même avec respect, il a en revanche voué une haine mortelle à la jeune Turquie. Il passe pour avoir montré de l'énergie dans la pacification d'abord et dans l'administration ensuite des tribus arabes qui ne cessaient, jusqu'au là, de troubler le Hedjaz. Son habileté lui a assuré, dans une partie de l'Arabie, une grande autorité qui le désignait tout naturellement pour prendre la tête de tout mouvement qui se produisait pour secouer le joug des jeunes turcs. Le chérif El Hussein, qui connaît l'histoire de son pays et qui possède un véritable talent oratoire, donne l'apparence d'une intelligence très vive au service de grandes ambitions. Il a quatre fils: Ali Pacha, Abdallah Bey (celui-ci député de la Mecque à Constantinople, avait été, avant la guerre, choisi comme vice-président de la chambre ottomane mais n'y siégea jamais), Faysal et Zaïd.

Le 27 septembre eut lieu chez le grand chérif l'audience solennelle au cours de laquelle j'ai présenté les membres de la mission politique et ceux de la mission militaire. J'ai prononcé un discours à l'occasion de la remise à son hautesse Sid El Hussein de la lettre de M. le président de la république (annexe 2). Les délégués marocains et tunisiens ont ajouté quelques paroles au nom de leurs souverains. Le chérif nous a répondu en termes excellents (annexe 3).

Au cours de cette audience, qui rappelait une cérémonie de remise de lettre de créance, j'ai transmis au chérif les principaux cadeaux que le gouvernement français m'avait chargé de lui faire parvenir (annexe 4).

J'avais à lui faire tenir 1.250.000 francs en or; ce numéraire était enfermé dans les caisses confiées à Djeddah au colonel Brémond. Dans une conversation particulière j'ai informé le chérif de l'octroi de ce subsidé. Il manifesta, au début, quelques réserves et finit par accepter en chargeant, à Djeddah, son représentant Sid el Mohsen de prendre livraison des caisses d'or. Le colonel Brémond, qui a présidé à cette opération, a dû en rendre compte à votre excellence.

Les jours suivant se passèrent en cérémonies et préparatifs religieux: je note, à ce sujet, que par un honneur particulier, le grand chérif nous a invités à participer au lavage de la Kaâba. Cette marque de considération n'est réservée qu'à des personnages éminents de l'islam. Le lieutenant-colonel Cadi et nous primes avec ardeur les balais

qu'on nous présenta. L'eau répandue pendant le lavage était pieusement recueillie par les fidèles qui contenus hors des portes, la buvaient ou la distribuèrent entre eux. Il est bon de faire remarquer que l'eau précieuse qui sert à laver la "maison de Dieu" est de l'eau de rose. Enfin, privilège envié, le grand chérif me retint à ses côtés pour faire la prière où le prophète a prié. Au cours de cette cérémonie le grand chérif jeta un regard plein d'admiration vers le lieutenant-colonel Cadi et lui dit: "de Verdun à la Kaâba."

Cette phrase produisit une impression sensible sur les membres de la mission.

J'ajoute que dans toutes les cérémonies, prières, réunions ou banquets, Sid El Hussein, qui me plaçait à sa droite, donna, en ma personne, à la France le pas sur tous les délégués étrangers d'Egypte, des Indes et des divers pays musulmans.

Les devoirs du pèlerinage musulman furent accomplis par la délégation française avec un soin méticuleux qui fut remarqué et apprécié. J'ai profité des occasions qui m'étaient ainsi offertes pour avoir des entretiens confiants avec le chérif, son fils Si Abdallah, les notables de la Mecque et les pèlerins venus de divers points de l'islam.

Notre mission s'est couronnée par la constatation d'un accord complet avec le grand chérif sur les questions qui intéressaient la France. Il m'a paru utile de consigner cette entente dans un document authentique de la main même du chérif. Celui-ci n'hésite pas à me donner cette satisfaction essentielle et il me confia une lettre pour M. le président de la république (annexe 5).

J'eus soins avant mon départ, d'installer la mission militaire musulmane commandée par le lieutenant-colonel Cadi.

Des honneurs accordés à notre mission pendant son séjour à la Mecque attirèrent chez moi, avec une foule de notables visiteurs qu'il était agréable d'instruire de la situation réelle des musulmans français, une quantité extraordinaire de demandes de secours de la part d'indigents (environ six milles). Dans l'impossibilité d'y répondre, j'ai remis au chef de la municipalité de la Mecque une somme d'argent, a charge par lui de la distribuer aux familles pauvres les plus dignes d'être secourues. Je pris ensuite avec le chérif les dispositions nécessaires pour assurer, dans les meilleures conditions possibles, le retour du pèlerinage de l'Afrique du nord et je profitais de cette circonstance pour faire rapatrier quatre-vingt pèlerins algériens, tunisiens ou marocains, épaves du pèlerinage précédent que misère et le manque de moyen avaient retenus à la Mecque.

Cet acte de bienveillance concerté avec le colonel Brémond, produisit dans la ville sainte une bonne impression.

Notre retour à Djeddah s'accomplit normalement. Par une dernière attention, le grand chérif avait chargé son fils Abdallah, le vainqueur de Taïf, de nous accompagner jusqu'au port d'embarquement.

Le vapeur “El Hadj” (dont je dois signaler l’insuffisance eu égard aux besoins de notre mission militaire) nous ramena à Suez, je gagnais le Caire avec les membres de la mission pour rendre compte à M. DeFrance des conditions de voyage.

Au cours de mon second séjour au Caire, j’ai visité l’université d’El Azhar que j’avais déjà examinée attentivement lors de mon premier passage. Votre excellence trouvera ci-joint une note à ce sujet (annexe 6).

Au cours de conversations que j’ai eues, au Caire, avec certains personnages indigènes, mon attention a été attirée sur la situation des sujets ou protégés musulmans habitant l’Egypte. J’ai consigné les observations qui m’ont été faites à ce sujet dans la note ci-jointe (annexe 7).

La mission a quitté Port Saïd le 30 octobre à bord du “Prothos,” elle est arrivée à Marseille le 7 décembre après une navigation exempte d’incidents.

II. Principaux points traités dans mes conversations avec le chérif de la Mecque

Pour plus de clarté, j’aborderai successivement les questions principales qui ont fait l’objet de mes entretiens avec le chérif de la Mecque, chacune d’elle faisant l’objet d’un exposé séparé.

1- Question du Khalifat

Les instructions de votre excellence me prescrivaient d’entrer en relation avec le chérif de la Mecque, non point au nom des souverains musulmans protégés de la France, mais au nom du président de la république. Notre mission n’avait aucun caractère religieux, quoique toute facilité nous ait été accordée pour remplir les devoirs du pèlerinage. En nous y soumettant scrupuleusement, ne nous pouvions d’ailleurs qu’attirer sur nous une estime et une sympathie publique, profitable aux fins que nous poursuivions. Nous n’avons donc omis aucune des langues et pénibles cérémonies du pèlerinage, qui nous offrait du reste le moyen de conserver avec le chérif et les grands personnages de l’islam, un contact prolongé d’où sont sortis avec des marques de mutuelle confiance, des aveux et confidences d’un grand intérêt pour la réalisation de nos desseins.

Votre excellence a bien voulu rappeler dans ses instructions qu’il n’était pas dans l’intérêt du gouvernement français de favoriser l’établissement d’un Khalifat arabe pour l’opposer au Khalifat turc. Le chérif de la Mecque n’a d’ailleurs pas revendiqué sa qualité de khalife.

Au reste la conception de khalife unique de l’islam lui paraît être aussi étrangère qu’elle l’est, les panislamistes mis à part, à tout lettré vraiment informé des doctrines et de l’histoire musulmane. Dans le monde islamique, en effet, le titre de “commandeur des croyant” ne correspond nullement à une autorité qui s’exercerait, au profit d’un souverain, sur toute l’étendue de l’islam; ce titre définit un pouvoir à la fois temporel

et spirituel limité aux frontières mêmes des territoires effectivement dominés par ce souverain. C'est en vertu de ce principe, qui semble échapper aux Européens qu'il existe ou peut exister autant de "commandeur des croyants" qu'il y a d'États et de souverains musulmans. Aucune loi religieuse tirée du Coran ou des commentateurs ne peut obliger le Sultan du Maroc, celui de Turquie, celui d'Afghanistan et jusqu'au Sultan de Mascate à reconnaître sur une terre un autre "commandeur des croyants" que lui-même.

Signalons d'ailleurs, à ce sujet, que les titres du Sultan de Constantinople sont faiblement fondés: un Hadith (parole du prophète) prescrit, en effet, que le "commandeur des croyants" doit être un descendant du prophète et par conséquent un chérif. Il est donc manifeste que c'est par usurpation et abus de force que les Sultans de Constantinople ont pris le titre de khalife (commandeur des croyants), puisqu'aucun de ces Sultans n'est ou n'a été chérif.

Les droits du Sultan du Maroc au titre de "commandeur des croyants" sont bien plus solides. Aussi quant à la déclaration de guerre de la Turquie, suivie de la proclamation de la guerre sainte, eut mis en cause la qualité de khalife de Constantinople, le gouvernement du protectorat marocain provoqua-t-il à Fès et à Marrakech une *fetoua* (consultation juridique) déclarant que le Sultan du Maroc était aussi fondé à prendre le titre de khalife étant donné que ce souverain descend directement du prophète, en agissant de la sorte nous restions dans la pure doctrine islamique.

Des informations et consultations recueillies au cours de mon voyage, il résulte que la politique qui tendrait à tirer de la "*fetoua*" de Fès et de Marrakech ses développements logiques n'aurait cependant pas de grandes chances de succès.

Des Algériens qui font la prière au nom des quatre premiers khalifes de l'islam, des Tunisiens qui la font au nom du Sultan de Constantinople, des Égyptiens qui la font au nom de leur Sultan, aucun n'accepterait de s'incliner devant l'autorité spirituelle du Sultan du Maroc. Il conviendrait de mettre en relief ces réalités pour encourager, dans tout État musulman, la reconnaissance d'un Sultan-khalife qui lui soit particulier. C'est ainsi que la France gagnerait en Tunisie à attribuer au Bey la qualité de Sultan-khalife. Les Anglais en Égypte ont compris et appliqué cette politique avec le khédivé. En Tunisie nous détournerions ainsi la pensée des indigènes invariablement tournée vers l'Orient pour la ramener à leur personnalité propre et à celle de leur souverain. Ainsi le monde islamique compterait des Sultans turcs, arabes, égyptiens, tunisiens, marocains, etc., correspondant aux intérêts spéciaux et généralement contradictoires des groupements ethniques musulmans d'origines différentes.

Nous avons tout avantage à multiplier ainsi les divisions et les cloisons étanches à travers l'islam; ceux qui rêvent d'un Khalifat arabe sous prétexte de l'opposer au Khalifat turc sacrifient nos intérêts permanents à des considérations sans valeur de la lutte momentanée. L'islam n'a pas connu l'unité; ni ses doctrines, ni ses traditions, ni

le Coran, ni l'histoire ne lui ont donné une cohésion qui serait dangereuse pour nous.

Conformément à vos instructions, les délégués marocains et tunisiens de la mission française se sont abstenus de toute déclaration pouvant être interprétée comme une reconnaissance au chérif de la Mecque de la qualité de khalife.

2- Le rôle du chérif dans la guerre.

La politique de la Turquie, et surtout celle de la jeune Turquie, tendait à maintenir l'Arabie dans une dépendance qui était en fait une oppression.

Après avoir entretenu la désunion parmi les chefs arabes, Constantinople chercha à atteindre les arabes dans le culte même de leur langue. Les répercussions prirent avec la guerre une violence nouvelle.

Avant que les turcs ne soient engagés dans le conflit européen et en prévision de cet événement, un émissaire musulman anglais était venu voir le chérif pour connaître ses dispositions et lui proposer le concours financier et militaire de la Grande Bretagne pour proclamer son indépendance et chasser les Turcs du Hedjaz si ceux-ci entraient dans le conflit aux côtés des Allemands. Le chérif était montré prudent ignorant encore le but des Turcs. "Avant de s'engager dans la lutte, me dit Sid El Hussein, le gouvernement de Constantinople m'a demandé mon avis. J'ai naturellement conseillé la prudence et supplié le Sultan, dans l'intérêt même de l'islam, de rester neutre, mais je ne fus pas écouté."

Une fois entrés dans le conflit, les Turcs invitèrent le grand chérif à proclamer la guerre sainte à la Mecque et à Médine. Un appel parti des lieux saints qui, s'il avait été fait avec vigueur capable de soulever les foules, eut singulièrement servi les projets des Allemands qui, avec les Turcs, réclamaient l'envoi d'émissaires chérifiens dans l'Afrique et aux Indes.

Le chérif, étant sans appui, dut user d'habileté; il fit proclamer la guerre sainte à la Mecque au milieu de l'enthousiasme, au moins en apparence, de la population; la folie sacrée dura vingt-quatre heures; à la deuxième étape les volontaires s'arrêtèrent et revinrent sur leurs pas.

Le chérif inspiré par sa haine contre les jeunes Turcs se garda de combattre cette indifférence; il ne fit rien pour propager les appels du comité; bien au contraire, il essaya d'y mettre une barrière en se concertant avec les chefs arabes. De leurs résolutions sortit la proclamation de l'indépendance. Je n'ai pas à rappeler ici le développement pris par la guerre de libération qui chassa les Turcs de la Mecque, de Djeddah, de Yambo et de Taif et permit au chérif de constituer un État autonome qu'il s'efforce d'organiser et d'étendre.

Malgré les premiers succès, sa situation au mois d'octobre ne paraissait pas assurée. L'Arabie n'offre aucune force indigène sérieusement organisée. Les soldats du chérif sont à l'état de bandes courageuses mais incapables de résister à une attaque des troupes régulières turques commandées par des Allemands, disposant d'artillerie

et d'avions. Cette lutte inégale aboutirait vite à un désastre. La meilleure défense du chérif a été jusqu'ici constituée par l'Arabie même; le chérif doit son indépendance à la sécheresse, à l'aridité du sol de la péninsule. C'est la faim qui lui a livré Taïf et la Mecque. Médine étant ravitaillée par la voie ferrée n'a pas été arrachée à la domination turque.

Avec l'hiver, le manque d'eau qui a paralysé, jusqu'ici, les forces ottomanes va s'atténuer. On peut donc s'attendre à un effort considérable des Turcs pour reprendre la Mecque qui représente un centre attractif mondial nécessaire à leur politique; le chérif le sait et n'envisage pas l'avenir sans inquiétude. Il eut souhaité réduire lui-même et seul ses ennemis, mais il en a perdu l'espoir et recherche, comme un pis-aller, un concours militaire des alliés. La France et l'Angleterre possèdent des soldats musulmans, c'est à ceux-ci qu'il conviendrait, dans la pensée, de faire appel, dussent-ils avoir des cadres chrétiens "car, m'a dit Si Abdallah, puisque les arabes savent que des Allemands se trouvent dans les rangs des Turcs à Médine, ils ne pourraient s'étonner de voir des Anglais ou des Français participer, avec des soldats musulmans, à l'affranchissement de l'Arabie."

Cette situation singulière qui rappela, par certains aspects les conditions dans lesquelles, au Maroc, Moulay Hafid réclamait, naguère, l'envoi à Fès de troupes françaises, m'inspire des réserves que je mentionne plus loin, en exposant les données du problème militaire posé par le chérif et son fils.

La proclamation de l'indépendance arabe ne comporte pas seulement, dans l'esprit du chérif, la libération des lieux saints de l'islam. Ses desseins exprimés ou sous-entendus tendent à la constitution d'une véritable puissance appelée à déborder les limites géographiques de l'Arabie. A cet égard, il m'exposa que son pays, par la faiblesse de ses ressources, n'était pas capable de vivre sans l'appoint des territoires voisins, il sous-entendait par-là Damas et la Syrie au sujet desquels son fils ne cache pas ses ambitions. Je dois donc signaler que notre installation en Syrie serait probablement un motif de difficultés avec le chérif de la Mecque si nous ne profitons de sa faiblesse actuelle pour faire avec lui un accord qui limite ses ambitions en reconnaissant ceux de ses desiderata qui sont conciliables avec nos intérêts.

A ne point lui prêter d'appui, nous risquons une défaillance de sa part, en cas de succès des Turcs. J'ai parfaitement compris aux aveux du chérif et plus encore de ceux de son fils que notre abstention en cas de danger pressant amènerait le nouveau gouvernement arabe à traiter avec les Turcs.

Le sort des petits États alliés à l'Angleterre, à la Russie et à la France, et, invariablement envahis par les Allemands, sert de facile prétexte à nos ennemis pour encourager les Arabes à déposer les armes et se ranger contre les alliés aux côtés des Turcs.

Des volte-face de ce genre qui entrent dans les calculs habituels de la politique orientale ne m'ont pas paru être suffisamment appréhendés par les autorités anglaises

du Caire à qui j'ai signalé le danger qui résulterait d'un tel revirement pour l'Égypte et les Indes bien avant d'atteindre nos possessions. J'ajoute que dans la mollesse relative que montrent les Anglais dans cette affaire, mollesse que le chérif et son fils m'ont dénoncé avec quelque amertume, j'ai discerné non seulement la trace des divergences de vues qui divisent les autorités civiles et militaires du Caire, mais plus encore une marque de la défiance de certains fonctionnaires anglais de la France dont la politique résolue en Arabie, appuyée de l'envoi d'une mission militaire, a éveillé de la jalousie. Je me suis naturellement appliqué dans ma sphère d'action, à triompher de ces malentendus par de loyales et complètes explications; je crois que M. Defrance, le colonel Brémond et moi, nous avons dissipé ainsi chez les Anglais quelques-unes de ces préventions qui sont presque de règle entre les agents subalternes de puissances jadis rivales, aujourd'hui collaboratrices.

Cette attitude de parfaite loyauté, je ne m'en suis jamais départi vis à vis du chérif. Celui-ci dans ses conversations m'a déclaré qu'il plaçait en Arabie la France et l'Angleterre sur le même pied et que c'était de nos efforts communs qu'il attendait l'aide nécessaire pour triompher des Turcs.

3-La situation militaire au moment de mon départ de la Mecque.

Elle était la suivante:

Le chérif était le maître de la Mecque, de Djeddah, Yambo, Taif et la partie du Hedjaz comprise jusqu'à Bir-Abbes, où se trouvent les forces turques auxquelles s'opposent celles du chérif commandées par ses fils. Ses troupes n'offrent pas de sûreté absolue; des trahisons se sont produites, notamment celle du cheikh de Rabegh passée aux Turcs au mois de septembre avec 500 hommes.

La menace du retour des Turcs à la Mecque est surtout à appréhender en hiver. Les experts militaires qui ont étudié le moyen de faire face à ce danger, estiment que les Ottomans auront grande peine à passer par la route de l'Est, qui traverse des déserts et des défilés; la voie dite Sultanié, qui dessert Rabegh, semble la seule praticable. Or, à Rabegh, elle longe la mer et elle ne peut s'en écarter pendant quelques kilomètres. C'est donc à Rabegh que doit être établi un barrage, constitué à l'aide de troupes alliées et de préférence à l'aide de contingents musulmans appuyés par de cadres européens réduits. Ces troupes ne devraient sous aucun prétexte pénétrer dans l'intérieur, où leur présence serait de nature à renverser la situation au profit des Turcs par un soulèvement des Arabes contre nous.

Notre objectif doit être de barrer la route des Turcs dans un secteur qui s'étendrait, au maximum, à 7 ou 8 kilomètres du port de Rabegh. Le chérif demanderait-il lui-même de donner plus d'extension à notre concours militaire que notre intérêt serait de nous y refuser en raison de notre situation dans l'Afrique du nord, ou les sujets musulmans français verraient d'un très mauvais œil notre intervention armée dans le voisinage trop immédiat des lieux Saints.

Les Anglais ont jusqu'ici hésité à débarquer des troupes à Rabegh, d'un côté, pour ne pas accentuer le mécontentement des Indiens et des Egyptiens, peu partisans du chérif et plutôt inclinés vers le Sultan de Constantinople, et, d'autre part, pour éviter qu'un débarquement franco-anglais ne nous assure, en Arabie, une influence que les agents locaux de l'Angleterre semblent hautement redouter.

Le grand chérif de la Mecque est informé de cet état d'esprit et ne m'a pas caché qu'il préférerait une intervention de nos tirailleurs soudanais, algériens ou marocains, parce que ceux-ci, n'ayant de près ni de loin aucune attache avec la Turquie, offriraient plus de sûreté que des troupes égyptiennes, dont l'esprit demeure turcophile.

Lors de mon départ d'Egypte, le gouvernement anglais admettait le débarquement à Rabegh des cadres d'instructeurs musulmans français, des batteries françaises, et des sections de mitrailleuses. Ce concours est insuffisant. Les forces du chérif ne peuvent constituer le corps de bataille et nos instructeurs n'ont pas le moyen d'organiser à la hâte des troupes du chérif pour les mettre en mesure d'enrayer à bref délai une offensive menée par des contingents réguliers, braves, bien commandés, appuyés par de l'artillerie lourde.

Des forces européennes ou organisées à l'européenne sont donc nécessaires et c'est là que nous nous heurtons à l'impuissance et à la paresse d'esprit de nos alliés. Si nous n'avons pas d'intérêt à faire actuellement du chérif un souverain puissant, au moins avons-nous à veiller à ce que le statu quo arabe soit maintenu, pour ne pas donner aux Turcs le prestige et le profit de la reprise de la Mecque.

Notre intervention militaire et celle des Anglais devraient donc, à mon sens, être dosées de telle manière que, sans nous compromettre par une expédition intérieure, nous dénions au chérif le moyen de conserver au moins la partie de l'Arabie qu'il domine aujourd'hui. C'est là un minimum indispensable.

Dès à présent, en prévision d'un accord qui pourrait peut-être se produire entre les Turcs et le chérif, si celui-ci ne recevait de nous ni apaisements ni concours suffisants, il serait utile de rechercher avec lui les bases d'un arrangement applicable après la guerre et de nature à assurer à son nouvel État les ressources nécessaires à sa défense et à son développement.

Les rumeurs assez précises qui circulent en Arabie sur un partage des possessions turques entre Russes, Anglais et Français, ruinent en effet, l'espoir du chérif. De quelles compensations territoriales les trois puissances paieront-elles sa participation à la victoire commune? C'est au-devant de ces inquiétudes que nous aurions intérêt à aller par des explications et des assurances formelles données au chérif de la Mecque.

J'ai, à cet égard, le sentiment que la décision récemment prise par le chérif de se faire consacrer "Roi des Arabes" a eu pour raison les préoccupations que lui donne le silence des alliés sur leurs projets futurs en Orient.

Cette situation sert d'arguments à nos ennemis pour répandre dans les populations arabes le sentiment que les alliés ne cherchent leur concours que pour s'agrandir eux-mêmes, à leurs dépens, à l'heure de la victoire finale. C'est en particulier le thème généralement développé par les jeunes Egyptiens et par le plus intrigant d'entre eux, Mohammed Rachid Ridha, directeur de la revue "El Manar" que j'ai eu l'occasion de rencontrer à la Mecque.

Au cours d'un discours qu'il prononça devant le chérif de la Mecque, Ridha fit de nettes allusions aux ambitions françaises sur la Syrie; il allait s'engager plus encore dans cette voie quand il fut interrompu par le chérif lui-même qui l'invita à ne pas aborder ces questions.

J'ai reçu moi-même à Mina et à la Mecque la visite du directeur "d'El Manar" qui m'interrogea sur les projets de la France en Syrie. Je lui répondis que les affaires qui le préoccupaient étaient étrangères à ma mission et qu'au surplus j'ignorais complètement les intentions de la France à ce sujet. Découragé par mon accueil, Mohammed Rachid Ridha, s'est adressé à des membres de notre mission pour les entretenir de la même question. Il a remis à un pèlerin tunisien un manifeste arabe publié antérieurement à la guerre et prenant la France à parti pour ses ambitions d'ordre territorial en Orient.

Ce manifeste va jusqu'à dire que les journaux français ont révélé l'intention de leur pays de détruire les lieux Saints musulmans et de transporter au musée du Louvre la Pierre Noire de la Mecque et les cendres du prophète. Ce stupide roman avait produit à l'époque une impression singulière sur l'esprit des populations simplistes et prêtes à accueillir toutes rumeurs à condition surtout qu'elles soient invraisemblables. Pour répondre à cet état d'esprit je n'ai pas manqué, dans toutes les occasions qui m'ont furent données, de dissiper les fables répandues par nos ennemis sur l'attitude de la France.

4-Mission militaire musulmane auprès du grand chérif.

Conformément aux instructions de votre Excellence je me suis appliqué à faire accepter par le grand chérif de la Mecque la mission militaire musulmane destinée à rester pour le moment auprès de sa hauteuse Sid El Hussein. Le chérif a apprécié la manière avec laquelle nous avons mis à sa disposition notre appui militaire afin de renforcer son autorité sans la compromettre. En sa qualité de musulman et d'officier particulièrement distingué, ancien élève de l'école polytechnique, le lieutenant-colonel Cadi peut être appelé à jouer en Arabie un rôle intéressant. Sur les suggestions du colonel Brémond, j'avais demandé au grand chérif d'accorder à cet officier le titre et les fonctions de conseiller militaire.

L'organisation encore inexistante de l'armée arabe et peut être le désir du chérif de ne pas donner à un officier français une qualité dont les Anglais eussent pu prendre ombrage, n'ont pas permis d'accorder à ma demande une satisfaction immédiate. Mais le chérif en acceptant officiellement l'installation de notre mission, s'engage, dans sa lettre au président de la république, à reconnaître au chef de notre mission

musulmane un rang et une situation qui le mettront à même de rendre en Arabie des services profitables à nos intérêts communs.

5-Questions intéressant nos pèlerins.

L'intérêt et l'importance des questions politiques ne m'ont pas fait perdre de vue les affaires spéciales que votre excellence m'avait donné mission d'étudier et de résoudre au profit des pèlerins de L'Afrique du nord.

a-Hôtelleries de la Mecque:

L'appui du chérif m'a permis de trouver à la Mecque, dans le voisinage immédiat de la Kaâba, un grand immeuble destiné à devenir une hôtellerie pour nos pèlerins. Après avoir fait examiner cet immeuble par le lieutenant-colonel Cadi (annexe 8), par les deux médecins algériens (annexe 9) et par quelques-uns de mes compatriotes, j'ai, sur l'avis unanimement favorable, conclu avec le propriétaire une vente conditionnelle qui devra être confirmée dans un délai de trois mois et demi (à partir du 14 octobre 1916) pour une somme de 125.000 francs (annexe 10).

b- Abolition des droits arbitraires perçus sur les pèlerins de l'Afrique du nord:

Ainsi qu'en témoigne la lettre du chérif au président de la république, il est convenu que toutes les mesures nécessaires pour aplanir les difficultés du pèlerinage, dans l'intérêt de la généralité des musulmans, seront prises dans l'avenir. Dès à présent l'autorité du chérif et son bon vouloir ont permis de mettre un terme à toutes les vexations dont les pèlerins étaient victimes. Les contributions irrégulières dont le gouvernement turc les frappait ont été abolies. Ces mesures n'ont pas manqué de produire dans l'esprit des musulmans français, participant au pèlerinage, une impression heureuse dont ils ont témoigné en se rembarquant auprès de tous leurs coreligionnaires.

c- Mahmel de l'Afrique du nord:

Parmi les marques de bonnes dispositions du chérif, je signale sa proposition verbale de constituer chaque année à côté du Mahmel (pèlerinage) égyptien et syrien un Mahmel propre à l'Afrique du nord et escorté de troupes musulmanes d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

On sait que l'arrivée périodique à la Mecque et à Médine des Mahmels d'Egypte et de Damas est l'occasion de grandes manifestations. L'envoi dans des conditions analogues d'un mahmel français serait de nature à agrandir notre prestige en Orient. C'est à ce titre que j'ai retenu et que je signale à votre Excellence la proposition spontanée du grand chérif de la Mecque.

III. Impressions personnelles

De l'ensemble des infirmations recueillies au cours de ma mission, j'emporte la profonde conviction que l'islam, éparpillé dans le monde, a son cœur même en Arabie. Les lieux Saints sont le rendez-vous universel où se rejoignent et se confondent les confidences et les aspirations de l'islam. C'est là que se forment les

opinions à l'égard des puissances européennes. L'importance de cette situation a été parfaitement comprise des Turcs qui ont fait de la domination des lieux Saints un des fondements de prestige religieux. Celui-ci se trouve aujourd'hui gravement atteint par la proclamation de l'indépendance arabe.

Une attitude opposée du grand chérif de la Mecque, cédant à la pression germano-turque, eut été de nature à créer aux alliés des embarras les plus sérieux dans la conduite de la guerre. Nous avons donc à l'égard du chérif des devoirs de reconnaissance pour le passé et des devoirs de concours pour l'avenir.

Il faut cependant, à mon sens, n'accorder au grand chérif de la Mecque l'appui matériel qu'il souhaite que dans la mesure où nous lui permettrons de conserver les positions qu'il a acquises ou qu'il désire acquérir, à moins que, rassuré par un accord ferme sur ses intentions à notre égard, le gouvernement de la république ne voit des avantages à étendre l'insurrection arabe aux confins de la Syrie. Même, dans une telle hypothèse, notre appui doit être mesuré et prudent car toute intervention franco-anglaise qui irait au-delà de la zone restreinte de Rabegh, donnerait aux arabes et à l'islam tout entier l'impression que nous intervenions au Hedjaz que pour nous emparer nous-mêmes de ce pays. Les intérêts de la France dans ses possessions musulmanes d'Afrique souffriraient cruellement de cette intervention.

Je me suis convaincu que la France jouit désormais dans l'islam entier d'une situation morale telle qu'elle n'en connut jamais de pareille. Les événements de la guerre, la résistance héroïque et victorieuse de l'armée française, la bataille de la Marne, celle de Verdun, sont parfaitement connues dans le monde arabe qui en a éprouvé d'abord quelque surprise, car la notion de la supériorité allemande s'était emparée de tous ces esprits.

Si nous ajoutons à ces constatations le spectacle du calme qui a régné jusqu'ici dans toutes les possessions musulmanes de la France et particulièrement au Maroc d'où, suivant les agitateurs allemands, devait partir le signal de l'incendie, on conçoit que les arabes éprouvent maintenant pour la France une admiration qui à elle seule est déjà une victoire.

Gardons-nous de laisser s'attédir ces sentiments à la Mecque; entretenons-les au contraire par un contact aussi fréquent que possible avec le grand chérif. Comme la qualité de celui-ci, au point de vue diplomatique, n'a pas encore été définie et qu'il n'existe entre la France et son gouvernement aucun traité établissant son autorité souveraine nous ne pouvons être provisoirement représenté auprès de lui que par un agent musulman officieux.

Cet agent trouverait, dans la nécessité où nous sommes d'envoyer un émissaire à la Mecque pour le règlement des affaires d'hôtelleries, une justification de sa présence en Arabie. Il y serait le correspondant du colonel Brémont, dont la mission délicate exige des communications et des échanges de vue fréquents et sûrs avec le grand chérif.

Je signale à cet égard qu'un des membres de ma mission, Si Mustapha Cherchali, deuxième délégué algérien, me paraît qualifié pour tenir ce rôle à la Mecque. Ce choix serait certainement approuvé par le chef de notre mission militaire dont j'ai recueilli les impressions favorables sur cet agent.

Je ne saurais achever ce rapport sans exprimer au gouvernement français la reconnaissance que les membres de la mission musulmane et moi nous conservons pour la haute confiance qui nous a été manifestée et pour les attentions dont nous avons été entourés au cours de notre mission en Orient et à notre retour à Paris. Chacun de nous en a éprouvé la plus profonde impression.

De même je tiens à exprimer à notre représentant au Caire, M. Defrance, et au chef de notre mission militaire à Djeddah, le colonel Brémond, mes remerciements personnels pour les facilités données à ma mission et les précieux conseils. Ils me permettront de leur assigner la première place dans le succès de l'œuvre que nous avons accomplie et dont le bienfaisant résultat nous aura permis de faire mieux connaître et par conséquent mieux aimer le nom de la France jusque dans les lieux Saints de l'islam.

Signé: Ben Ghabrit

Bibliographie:

- Laurens, Henry. *L'Orient dans tous ses états. Orientales IV*. Paris: Éd. CNRS, 2017.
 Laurens Henry, John Tolan, Gilles Veinstein, *L'Europe et l'Islam, quinze siècles d'histoire*. Paris: Odile Jacob, 2007.
 Jalila Sbaï, *La politique musulmane de la France. Un projet chrétien pour l'islam ? (1911-1912)*. Paris: Éd. CNRS, 2018.

ملخص: فرنسا، الإسلام، ومسألة الخلافة

يعود الافتتان بالإسلام في فرنسا إلى عدة قرون، ويتضح هذا الشغف من خلال النقاش الذي أثاره موضوع الخلافة منذ بداية الحرب العظمى. وقد تم التمهيد لنشر هذه الوثائق بمقدمة استهدفت وضع هذا النقاش في سياق المدى الطويل لتسليط الضوء على حيثياته المتداخلة من خلال العلاقة التي ربطتها فرنسا مع العقيدة الإسلامية والمسلمين ممن يعيشون في إمبراطوريتها فضلا عن المسلمين من بين كافة مواطنيها.

الكلمات المفتاحية: الإسلام، فرنسا، الخلافة، المغرب، الجزائر، تونس، إفريقيا، الحجاز.

Résumés: La France, l'islam et la question du Khalifat

La fascination de l'Islam en France date de plusieurs siècles. Cette fascination est illustrée par l'ampleur du débat, dès le début de la Grande guerre, au sujet du khalifat. Les documents présentés ici sont précédés d'une introduction qui situe ce débat dans la longue durée et l'éclaire par la relation que la France a entretenu/entretient avec le dogme islamique et les musulmans de son empire et les Français musulmans./.

Mots-clés: Islam, France, califat, Maroc, Algérie, Tunisie, Afrique, Hégaz.

Abstract: France, Islam and the Khalifat issue

The fascination of the Islam in France dates back several centuries. This fascination is illustrated by the scale of the debate, from the beginning the Great War, about the kalifate. Documents presented here are preceded by an introduction which places this debate in the long lasting and the flash of lightning by the relation which France has traded/trades with the Islamic dogma and the Muslims of its empire and its citizens Muslims./.

Keywords: Islam, France, Caliphate, Morocco, Algeria, Tunisia, Africa, Hejaz.

Resumen: Francia, el Islam y la cuestión del Califato

La fascinación del Islam en Francia se remonta a varios siglos. Esta fascinación es ilustrada por la escala del debate, desde el comienzo de la Gran Guerra, sobre el kalifate. Los documentos presentados aquí están precedidos por una introducción que sitúa este debate a largo plazo y el relámpago por la relación entre Francia y el dogma islámico y los musulmanes de su imperio y sus ciudadanos musulmanes./.

Palabras clave: Islam, Francia, Califato, Marruecos, Argelia, Túnez, África, Hejaz.